

À

chacun son rêve



**L'APPROCHE
ORIENTANTE**

Québec 

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Denise Gosselin, *directrice adjointe*

Recherche et rédaction

Yvan D'Amours, *coordonnateur des services complémentaires*

Consultation

Gilbert Moisan, *Direction de la recherche et de l'évaluation*

Nicole Gagnon, *Direction de la formation générale des jeunes*

Liette Picard, *Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires*

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002 — 01-00346

ISBN 2-550-38693-0

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2002

TABLE DES MATIÈRES /

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	6
1 CHAPITRE 1	
1. Pourquoi une approche orientante à l'école ?	8
1.1 Des services dont l'importance est soulignée à maintes reprises	8
1.2 L'information et l'orientation scolaires et professionnelles : un moyen et non une fin	10
2 CHAPITRE 2	
2. Points d'ancrage fournis par la réforme de l'éducation pour favoriser le développement de l'identité et le cheminement vocationnel de l'élève	12
2.1 Le cadre légal et réglementaire	12
2.2 Le Programme de formation de l'école québécoise	15
3 CHAPITRE 3	
3. Caractéristiques d'une approche orientante à l'école.....	18
3.1 Définition et objectifs.....	18
3.2 La nature des interventions, selon les stades de développement du jeune	20
3.3 Les éléments d'une approche orientante et leur application dans les services d'enseignement et les programmes de services complémentaires.....	22
3.4 Les acteurs d'une approche orientante	24
3.5 Les étapes de la mise en place d'une approche orientante	28
4 CHAPITRE 4	
4. Quelques illustrations concrètes de projets ou d'approches orientantes mis de l'avant dans le réseau scolaire.....	30
4.1 Le Programme d'éducation au travail pour une école orientante, de la polyvalente de Disraeli.....	30
4.2 L'expérimentation du projet de plan individualisé de formation (PIF) à l'école secondaire Notre-Dame-du-Sourire.....	32
4.3 PISICUI : le Projet d'intégration des sciences et de l'informatique, en collaboration avec l'université et l'industrie de l'école secondaire Hormidas-Gamelin (Buckingham)	37
CONCLUSION	42
BIBLIOGRAPHIE	44
ANNEXE 1 : Liste des membres du Comité consultatif du ministère de l'Éducation sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles	46
ANNEXE 2 : Exemples d'activités d'information et d'orientation intégrées aux programmes de géographie de 1re secondaire et d'histoire de 2e secondaire, à la polyvalente de Disraeli.....	48

AVANT-PROPOS /

La réussite scolaire d'un jeune est étroitement liée à son degré de motivation à l'égard des études. Cette motivation est alimentée, entre autres choses, par différents types de projets : projets d'apprentissage, de formation, de carrière et de vie. Même si un jeune a la responsabilité de former ses propres projets, il doit néanmoins être soutenu par ses parents, ses amis, la communauté et, bien entendu, l'école.

Afin que l'élève soit en mesure de concevoir des projets, il faut, d'une part, que l'école lui offre des moyens lui permettant de découvrir, de développer et de mettre en valeur ses talents et ses aptitudes, de façon à contribuer à forger son identité. Il faut, d'autre part, que l'école l'aide à saisir les liens qui existent entre ses apprentissages scolaires et la société qui l'entoure, notamment en ce qui concerne le monde du travail.

L'actuelle réforme de l'éducation vise notamment à soutenir les efforts des intervenants scolaires pour accompagner les élèves de façon plus efficace dans le développement de leur identité et dans leur cheminement vocationnel. La mission de l'école consiste désormais à instruire, à socialiser et à *qualifier* les jeunes. L'ajout de ce dernier volet à la mission éducative illustre toute l'importance que l'école doit accorder à l'information et à l'orientation des élèves. D'ailleurs, l'énoncé de politique éducative¹ souligne « qu'il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves. »

S'inscrivant directement dans cette visée, la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, ainsi que le Programme de formation de l'école québécoise pavent la voie à un décloisonnement des pratiques professionnelles permettant une action collective et concertée, d'abord entre les différentes catégories du personnel scolaire et, ensuite, entre l'école

et ses partenaires privilégiés que sont les parents et les membres de la communauté. À la suite du retrait du programme d'études *Éducation au choix de carrière*, dont les faiblesses ont été soulignées maintes fois par les jeunes eux-mêmes, l'école doit réviser ses stratégies et redéployer ses efforts sur l'ensemble de ses acteurs afin que chacun puisse contribuer, au quotidien, à soutenir les jeunes dans le développement de leur identité et dans leur cheminement vocationnel.

Par la présente publication, le ministère de l'Éducation désire fournir, à ceux et celles oeuvrant auprès des élèves, quelques balises permettant de situer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au sein des services éducatifs et d'en consolider le rôle, en vue de favoriser la réussite et la qualification de tous les jeunes.

Ces balises ont été établies à partir des travaux effectués en 1998-1999 par un comité consultatif formé de représentants de parents, de jeunes, de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation, de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle, ainsi que de syndicats d'enseignants et de professionnels de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les membres de ce comité consultatif du travail important qu'ils ont accompli dans le cadre de leur mandat. La liste des membres du comité se trouve à l'annexe 1 du présent document.



1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, p. 9.

INTRODUCTION /

« *Moi, quand je serai grand, je deviendrai...* ». Combien de fois avons-nous entendu cette phrase prononcée spontanément par nos enfants ? Les jeunes sont très tôt intrigués et souvent fascinés par le monde du travail, en particulier par certains métiers ou certaines professions. Quelques-uns veulent devenir pompiers ou conducteurs de train, d'autres se voient déjà médecins, infirmières ou musiciens. Il s'agit non seulement de manifestations de cette insatiable curiosité enfantine, mais aussi des premiers balbutiements du développement de l'identité.

À une étape ultérieure de son développement, l'enfant ressent le besoin de poser des questions sur le métier ou la profession exercé par ses parents et les autres adultes de son entourage. Plusieurs jeunes désirent comprendre les liens qui existent entre les matières enseignées à l'école et leur application concrète dans la société qui les entoure. Tout en poursuivant le développement de son identité, le jeune ressent le désir de mieux connaître le monde du travail auquel il se destine. Plus il progresse dans son développement et dans son cheminement scolaire, plus il cherche à se situer par rapport aux réalités du monde adulte et du marché du travail, ce dernier étant souvent symbole d'acquisition d'autonomie et d'intégration pleine et entière à la société.

Au cours de son cheminement vocationnel, le jeune doit pouvoir puiser à de nombreuses sources d'information et d'inspiration. Parmi ces sources se trouvent, entre autres, la famille, le réseau d'amis, la communauté et, bien sûr, l'école.

Dans le premier chapitre du présent document, on explique pourquoi l'école et tous ses acteurs sont concernés par le soutien des élèves en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. On y indique que l'information et l'orientation des élèves sont précieuses, non seulement

pour qualifier les jeunes, mais aussi pour contribuer aux deux autres volets de la mission de l'école, soit l'instruction et la socialisation.

Le second chapitre décrit les différents points d'ancrage fournis par la réforme de l'éducation pour favoriser la mise en place, à l'école, d'une approche orientante, c'est-à-dire d'une approche intégrée du soutien aux élèves en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Les balises indiquées dans la Loi sur l'instruction publique, dans le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, ainsi que dans le Programme de formation de l'école québécoise y sont présentées.

Le troisième chapitre précise ce que le ministère de l'Éducation entend par une approche de type « orientante » à l'école. On y propose notamment une démarche, des moyens et une répartition des rôles entre les différents acteurs permettant une approche intégrée en information et en orientation scolaires et professionnelles. La contribution essentielle des professionnels de l'information et de l'orientation y est définie, dans un nouveau contexte de pratique décloisonnée qui requiert la collaboration des enseignants et des parents, ainsi qu'un partenariat avec la communauté, notamment les entreprises et les établissements de formation.

Le dernier chapitre illustre de façon concrète l'application d'une approche intégrée en matière d'information et d'orientation, à l'aide d'exemples de projets mis en place dans certaines écoles au cours des dernières années.



1

POURQUOI UNE APPROCHE ORIENTANTE À L'ÉCOLE ? /

1.1 DES SERVICES DONT L'IMPORTANCE EST AFFIRMÉE À MAINTES REPRISES

On ne compte plus les événements ni les rapports sur l'éducation qui, depuis plusieurs années, rappellent l'importance de soutenir les élèves en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Dès les années 60, la commission Parent confirme la contribution de ces services à la réussite éducative des jeunes et à leur intégration professionnelle à la société. Par la suite, l'orientation scolaire et professionnelle est incluse dans le régime pédagogique du secondaire, à titre de service éducatif complémentaire offert par les commissions scolaires. Les années 70 sont marquées par une importante augmentation des ressources professionnelles dans le réseau scolaire. Au cours de cette période, de nombreux conseillers d'orientation et conseillers en information scolaire et professionnelle s'installent dans les écoles secondaires afin de soutenir les élèves dans leur choix de formation et de carrière.

Au cours des années 80, le programme d'études *Éducation au choix de carrière* est mis en place afin de soutenir les élèves dans leur cheminement vocationnel et, ainsi, de renforcer le travail accompli par les professionnels de l'orientation et de l'information scolaires et professionnelles. Initialement prévu pour s'échelonner sur les cinq années du secondaire, le programme est rapidement restreint aux trois dernières années. Dans son rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins en éducation, le Conseil supérieur de l'Éducation formule ce qui suit :

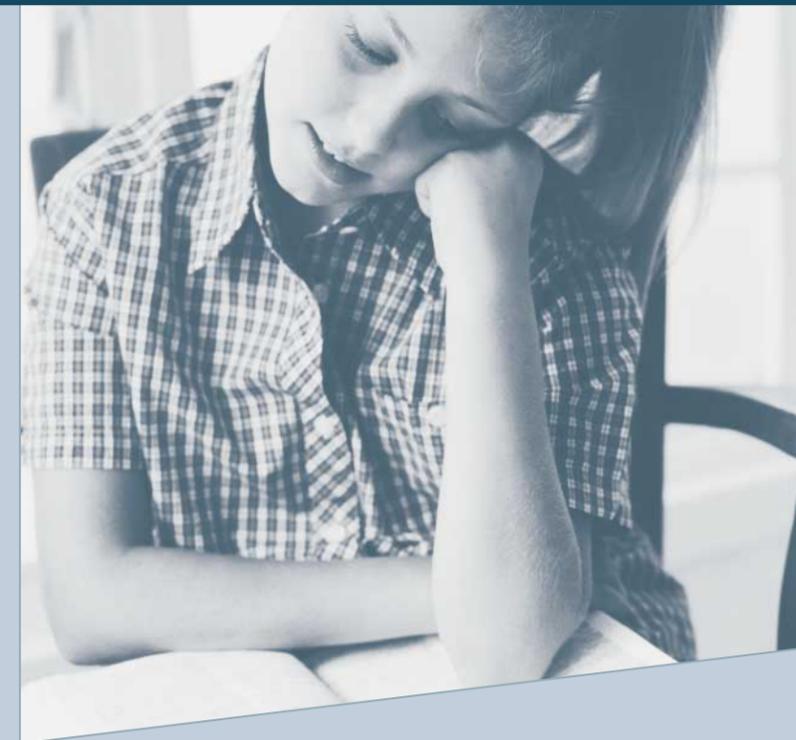
« Le soutien au cheminement scolaire et professionnel est de la responsabilité de tous les intervenants du système. C'est une responsabilité partagée et non pas la chasse gardée ou la responsabilité exclusive de quelque groupe que ce soit. Parents, direction d'école, professionnels non-enseignants, enseignants, pairs, tous peuvent soutenir l'individu qui chemine et particulièrement aux moments capitaux de choix déterminants¹. »

Lors des États généraux sur l'éducation, en 1996, plusieurs acteurs du réseau scolaire, dont les jeunes eux-mêmes, dénoncent les lacunes du programme d'études *Éducation au choix de carrière*, de même que l'insuffisance des ressources professionnelles mises à leur disposition en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Dans le rapport final des États généraux, il en effet mentionné que :

« Le soutien à l'orientation, dans la perspective d'une école elle-même orientante doit également se traduire, surtout au premier cycle du secondaire, par des activités qui permettent l'acquisition de bonnes méthodes de travail et l'apprentissage autonome. Mais il faut également mieux intégrer les activités axées sur la connaissance de soi et la clarification des choix professionnels aux services de conseillances qui sont indispensables, ces derniers aidant les élèves à développer leur estime de soi, à clarifier leurs aspirations ou à raviver leur engagement dans les études. De la même façon, l'orientation ne peut être un processus strictement scolaire : elle se forge également par des contacts significatifs avec la réalité de divers milieux sociaux, avec des personnes qui exercent une activité professionnelle et par l'application graduelle de ses compétences à l'extérieur du milieu scolaire². »

Les travaux sur la refonte du curriculum qui suivent les États généraux mènent à l'abolition du programme d'études *Éducation au choix de carrière*. Le Groupe de travail sur la refonte du curriculum recommande de procéder différemment sur le plan du soutien à offrir aux élèves en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles :

« Que l'école prenne plus résolument et de façon plus concertée des mesures pour que l'information



et l'orientation scolaires et professionnelles soient mieux intégrées à l'ensemble des activités de l'école et permettent le cheminement individuel de chaque élève dans ses choix scolaires et vocationnels³. »

Cette recommandation reprend, en d'autres termes, le souhait formulé près de dix ans plus tôt par le Conseil supérieur de l'éducation, qui désirait que le soutien en information et en orientation ne repose plus uniquement sur les épaules d'un enseignant en particulier, ni d'un seul type de professionnel, mais qu'il devienne aussi l'affaire des autres membres de l'équipe-école. C'est dans ce contexte de réforme et d'abolition du programme d'études *Éducation au choix de carrière* qu'un comité consultatif formé de représentants de toutes les associations et de tous les groupes concernés est mis sur pied par le ministère de l'Éducation en 1998 afin de formuler des recommandations relatives à l'amélioration du soutien offert aux élèves en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Le rapport du comité est déposé au ministre à l'été 1999, mais sa publication est mise en veilleuse, puisque les aspects qui y sont traités sont soumis aux consultations entourant le Sommet du Québec et de la jeunesse.

1. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'orientation scolaire et professionnelle : par-delà les influences, un cheminement personnel*, Rapport annuel 1988-1989 sur l'état et les besoins en éducation, Québec, 1989, p. 110.
2. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION. *Rapport final*, Québec, 1996, p. 42.
3. *Réaffirmer l'école : rapport du groupe de travail sur la refonte du curriculum*, Québec, ministère de l'Éducation, 1997, p. 38-39.

Lors de ce Sommet, tenu en février 2000, les jeunes dénoncent à nouveau les faiblesses du soutien offert par le milieu scolaire en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Leur critique est sévère : trop peu (de soutien) et trop tard (dans le parcours scolaire). À l'issue du Sommet, l'ensemble des partenaires

présents, dont le ministère de l'Éducation et la Fédération des commissions scolaires, conviennent de l'urgence de redresser la situation et de mieux soutenir les jeunes en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. Les principaux défis liés à cet objectif sont décrits dans le tableau suivant.

Principaux défis à l'égard du soutien en matière d'information et d'orientation

- Intégrer davantage l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au projet éducatif de l'école et à l'ensemble des services (d'enseignement et complémentaires);
- Amorcer, dès le primaire, le développement de l'identité chez l'élève et accompagner ce dernier dans son cheminement vocationnel du début à la fin du secondaire;
- Accroître le nombre de personnes-ressources qualifiées (conseillers d'orientation, conseillers d'information scolaire et professionnelle, enseignants spécialisés en éducation au choix de carrière) travaillant auprès des élèves et des enseignants;
- Mettre à la disposition des élèves des outils performants d'information et d'orientation scolaires et professionnelles efficaces, notamment à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Susciter la participation de tous les acteurs potentiels, d'abord en favorisant les échanges de vues et la collaboration entre les enseignants et les professionnels, et ensuite en développant un véritable partenariat avec les parents et la communauté.

1.2 L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES : UN MOYEN ET NON UNE FIN

L'information et l'orientation ne constituent évidemment pas une fin en soi. Il s'agit plutôt d'outils parmi d'autres, qui sont néanmoins importants pour le développement personnel et social, la réussite scolaire et la qualification des élèves. Or, qualifier un jeune présuppose que ce dernier ait arrêté son choix de carrière. À l'heure actuelle, différentes études montrent qu'une pro-

portion importante de jeunes adultes n'ont pas d'idées claires quant à leur avenir professionnel. Par exemple, une enquête¹ menée en 1992 auprès de 1 500 collégiens a révélé que 59 p.100 d'entre eux n'avaient pas de plan de carrière précis au terme de leurs études secondaires. En fait, la difficulté pour nombre d'élèves de bien se connaître et de faire un choix de carrière entraîne parfois des conséquences négatives, et ce, bien avant la fin du secondaire.

1. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Une cure « de jeunesse » pour l'enseignement collégial*, Québec, 1992.

De nombreuses études ont montré que la méconnaissance ou la dévalorisation de soi, ainsi qu'une faible connaissance des réalités du monde du travail et des choix de formations et de carrières possibles, pouvaient se solder par l'absence de projet d'avenir, une démotivation à l'égard des études et, en bout de ligne, des échecs et l'abandon scolaire (voir le tableau suivant).

Conséquences potentielles d'un faible soutien des élèves en matière d'information et d'orientation

- Absence de projet d'avenir; ambivalence au sujet des études;
- Proportion importante (59 p. cent) de jeunes qui, à la fin du secondaire, ont une idée peu précise de leur choix de carrière;
- Nombreux changements de programmes à l'enseignement supérieur (40 p. cent au secteur technique) et prolongation des études;
- Faible nombre d'inscriptions à la formation professionnelle et technique (avec pour corollaire une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie);
- Choix professionnels limités par les stéréotypes sexistes.

En contrepartie, des ressources adéquates en matière d'orientation et d'information scolaires et professionnelles peuvent contribuer à la réussite scolaire et à la qualification des élèves. Le soutien dans ce domaine doit bien entendu être amorcé tôt dans le parcours scolaire offert d'une façon continue tout au long des études.

2. Adapté de : L. E. ISAACSON, et D. BROWN. *Career Information, Career Counseling, and Career Development*, Toronto, Allyn and Bacon, 1997, p. 264.
3. ALVAREZ Gonzalez (1995) cité dans J.F. SIERRA. « L'orientation professionnelle intégrée dans les programmes scolaires : de la socialisation à l'éducation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 1999, vol. 28, no. 2, p. 327-342.
4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école orientante à l'œuvre : un premier bilan de l'expérience montréalaise*, Direction de la recherche, décembre 2000, p. 28 et 92.



Raison d'être du soutien en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles²

Accroître la connaissance de soi, de ses intérêts et de ses aptitudes, ainsi que des divers métiers et professions

Favoriser la conception d'un projet de formation et de carrière

Susciter l'intérêt et la motivation à l'égard des études

Diminuer les risques d'échec et d'abandon

Augmenter la réussite scolaire, susciter la qualification

« Nous pouvons affirmer que nous évoluons vers une conception de l'orientation professionnelle plus intégrée et plus globale, dont les objectifs éducatifs visent à la fois la prévention des échecs et la stimulation du développement de l'individu au cours de sa vie dans tous les domaines – personnel, éducatif et professionnel – et pas seulement dans le champ purement vocationnel³. »

La raison d'être du soutien en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles devient encore plus évidente lorsque l'on considère les populations d'élèves à risque, qui présentent souvent un retard marqué dans le développement de leur identité et une faible estime de soi. On n'a qu'à songer aux taux de diplomation très bas de l'ordre de 17 ou 18 p. cent que l'on trouve par exemple chez les élèves qui présentent des troubles de comportement. L'information et l'orientation semblent donc être des outils précieux pour contrer l'échec et l'abandon scolaire. L'évaluation des projets d'écoles orientantes, réalisés dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise, a mis notamment en lumière le fait que les élèves qui participent à des projets de ce genre et qui viennent de milieux démunis améliorent leur estime de soi et sont plus motivés à poursuivre leurs études en donnant un sens à leur cheminement scolaire⁴.

2

POINTS D'ANCRAGE FOURNIS PAR LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ ET LE CHEMINEMENT VOCATIONNEL DE L'ÉLÈVE /

La réforme de l'éducation, de par ses divers éléments, rappelle l'importance de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles. La Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, ainsi que le Programme de formation de l'école québécoise contiennent tous des éléments qui traduisent une certaine préoccupation en ce qui concerne l'information et l'orientation des élèves de même que le souci de les accompagner dans leur cheminement vocationnel.

2.1 LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Selon la Loi sur l'instruction publique (voir le tableau suivant), la mission de l'école est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Pour qualifier les jeunes, le soutien en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles paraît incontournable.

Loi sur l'instruction publique

• Mission de l'école

L'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire (art. 36).

• Responsabilités

La commission scolaire

La commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre (art. 222.1) et établit les programmes de services complémentaires, conformément aux objectifs prévus au régime pédagogique (art. 224).

Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement adopte, réalise et évalue le projet éducatif de l'école (art. 74); il approuve la politique d'encadrement des élèves, qui prévoit, notamment, des mesures relatives à l'utilisation à des fins pédagogiques et éducatives du temps hors enseignement et hors horaire, l'aménagement d'activités parascolaires et le développement de moyens pour favoriser la réussite scolaire des élèves (art. 75); il approuve la mise en œuvre des programmes des services complémentaires visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire (art. 88).

La commission scolaire répartit les ressources liées aux services complémentaires à partir des besoins exprimés par les établissements. Depuis la mise en place de la réforme, qui accorde plus d'autonomie aux écoles, on remarque qu'un certain nombre de commissions scolaires remettent à chaque établissement de leur territoire une somme d'argent destinée aux services complémentaires



et ajustée en fonction du nombre d'élèves qui fréquentent l'établissement. Cette pratique peut s'avérer avantageuse pour l'école, dans la mesure où le nombre d'élèves permet d'obtenir une somme suffisante pour embaucher une ou plusieurs personnes-ressources pouvant assurer une présence et un soutien significatifs pour les élèves. À l'inverse, lorsque les établissements scolaires ont peu d'élèves, ce procédé peut se solder par un saupoudrage d'argent ne permettant pas à chacun d'obtenir des ressources adéquates. Dans certains cas, la mise en commun de ressources entre quelques établissements permet d'offrir de meilleurs services à l'ensemble des élèves concernés.

Dans un même ordre d'idées, il existe actuellement quelques formules d'organisation de services à l'échelle régionale; en effet, quelques commissions scolaires se sont regroupées pour mettre sur pied une équipe volante de personnes-ressources chargée de concevoir et de mettre en place une approche intégrée et un soutien adéquat en matière d'information et d'orientation dans les écoles de la région.

En ce qui concerne l'école, c'est le conseil d'établissement qui approuve le programme de services complémentaires. Ainsi, il peut décider d'accorder une attention particulière aux services liés à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles. De plus, le conseil d'établissement approuve la politique d'encadrement des élèves, qui comprend, entre autres choses, la mise en place d'activités de vie scolaire pouvant être liées à l'information ou à l'orientation. Ici encore le conseil d'établissement peut déterminer si une mise en commun de ressources avec d'autres établissements s'avérerait avantageuse pour les élèves de chaque école concernée.

On mentionne dans le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* que les « services d'enseignement secondaire ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle » (art. 2). Ce dernier élément souligne toute l'importance de l'orientation, et ce, même sur le plan des services d'enseignement. On indique également dans le Régime pédagogique que les

services complémentaires devant faire l'objet d'un programme sont, notamment, des services « d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle, ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre » (art. 4, al. 3). Enfin, l'article 5 indique que les services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles doivent faire partie des services complémentaires faisant l'objet d'un programme.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

- Art.1 Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers.
- Art.2 Les services d'enseignement secondaire ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle.
- Art.3 Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.
- Art.4 Les services complémentaires devant faire l'objet d'un programme en vertu du premier alinéa de l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3) sont des services :
- 1° de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage;
 - 2° de vie scolaire qui visent le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école;
 - 3° d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle, ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
 - 4° de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.
- Art. 5 Doivent faire partie des services complémentaires visés à l'article 4 des services :
- 5° d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.

En vertu du régime pédagogique, la commission scolaire structure ses services complémentaires sous forme de programmes à l'intérieur desquels peuvent contribuer plusieurs types de personnels (professionnels, enseignants, etc.). Cette organisation en programmes plutôt qu'en services favorise un décloisonnement des pratiques professionnelles, en vue d'une intervention optimale et concertée auprès de l'élève. Le service d'information et d'orientation scolaires et professionnelles dont il est question à l'article 5 du régime pédagogique peut donc se décliner dans plusieurs des programmes prescrits à l'article 4. Cet aspect sera abordé plus en détail au chapitre suivant.

2.2 LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

En ce qui concerne le Programme de formation de l'école québécoise, les notions relatives à l'information et à l'orientation peuvent trouver place dans les programmes disciplinaires, par exemple le français ou les sciences de la nature, notamment en servant d'éléments de contextualisation des apprentissages. En effet, le programme propose un domaine général de formation intitulé *Orientation et entrepreneuriat*, dont l'intention éducative est la suivante : « Offrir à l'élève des situations éducatives lui permettant d'entreprendre et de mener à terme des projets orientés vers la réalisation de soi et l'insertion dans la société¹. » Cette intention éducative se décline ensuite dans différents axes de développement (voir le tableau suivant).

Le Programme de formation de l'école québécoise : exemples d'éléments liés à l'information et à l'orientation

1. Les compétences transversales² :

- d'ordre intellectuel : exploiter l'information;
- d'ordre méthodologique : exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC);
- d'ordre personnel et social : structurer son identité.

2. Les domaines généraux de formation : Orientation et entrepreneuriat

Axes de développement :

- conscience de soi, de son potentiel et de ses modes d'actualisation;
- appropriation des stratégies liées à un projet;
- connaissance du monde du travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions.

Il est possible d'exploiter le domaine de l'orientation et de l'entrepreneuriat tout en favorisant l'acquisition de certaines compétences transversales proposées dans le programme de formation. Par exemple, en français, une recherche effectuée par l'élève sur le métier ou la profession de ses rêves peut servir à développer simultanément les compétences suivantes :

- exploiter l'information;
- structurer son identité;
- exploiter les techniques de l'information et de la communication.

1. Pour plus de détails, le lecteur est invité à prendre connaissance de la page 45 du Programme de formation de l'école québécoise, version approuvée.

2. Les compétences transversales présentées ici ne sont indiquées qu'à titre d'exemples; d'autres compétences apparaissant dans le programme de formation peuvent également être considérées dans une optique d'orientation.

« Il est de plus en plus nécessaire de développer les activités interdisciplinaires dans les établissements scolaires car, dans ce monde à évolution rapide où les élèves ont à vivre, il est indispensable de structurer les savoirs, de présenter et d'organiser les connaissances et les expériences d'apprentissage autour de thèmes-noyaux qui ont pour eux une signification. Il s'agit en fait d'aider les élèves à se construire une culture qui les rende capable de comprendre et d'agir dans la société où ils vivent et où ils vivront¹. »

Il est intéressant de noter que, lorsqu'un enseignant, dans le cadre de son programme disciplinaire, fait référence à différents métiers ou à différentes professions comme éléments de contextualisation des apprentissages, il exploite non seulement le domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat*, mais aussi d'autres domaines comme *Santé et bien-être* (infirmier, pharmacienne, médecin, etc.) ou encore *Environnement et consommation* (publicitaire, représentant, etc.). Faire des allusions aux métiers et aux professions permet de toucher simultanément à plusieurs domaines généraux de formation et, dans certains cas, de développer différentes compétences transversales. De même, une visite de la classe de sciences dans une clinique vétérinaire permet d'exploiter plusieurs domaines tels que *Orientation et entrepreneuriat* (vétérinaire, technicien animalier, secrétaire, etc.) et *Santé et bien-être* (protection contre les maladies infectieuses).

Puisque les apprentissages proposés dans le programme de formation doivent s'appuyer non seulement sur les programmes disciplinaires, mais aussi sur l'ensemble des activités de l'école, il est important de prolonger et d'enrichir l'accompagnement, en matière d'information et d'orientation, offert aux élèves en classe, en préparant également des activités éducatives diversifiées en dehors de la classe.

De la même façon que le nouveau programme de formation facilite la mise en place d'une pédagogie différenciée en classe, à laquelle on rattache de

nombreux avantages, les activités de vie scolaire, par leur diversité, peuvent également contribuer à une telle différenciation et à un meilleur apprentissage, en rejoignant les élèves en dehors de la classe, selon leurs domaines d'intérêt et leurs aptitudes.

« En raison de leur caractère englobant, le développement des compétences transversales et l'enracinement des démarches d'apprentissage dans les domaines généraux de formation sont pris en compte dans l'ensemble des activités se déroulant à l'école et sont placés sous la responsabilité de tous les intervenants². »

Par exemple, la radio scolaire, la coop étudiante, le comité d'élèves, les équipes sportives, les groupes musicaux, la troupe de théâtre ou l'engagement communautaire en dehors de l'école représentent autant d'occasions de consolider la formation des élèves, tout en leur donnant la chance d'améliorer leur connaissance de soi, de mettre en valeur leurs qualités et de développer un sentiment d'appartenance à l'école. Il importe d'insister sur le fait que le développement de l'identité, un aspect important dans la réussite scolaire et dans la vie, constitue une entreprise de longue haleine devant faire l'objet d'un accompagnement soutenu tout au long du parcours scolaire.

Du côté des activités liées plus particulièrement à l'information et à l'orientation, on peut songer, par exemple, à des visites en milieu de travail au cours desquelles sont organisées des rencontres avec des travailleuses et des travailleurs exerçant des métiers non traditionnels (un infirmier, une urbaniste, etc.), ce qui permet de sensibiliser l'élève aux rôles sociaux et d'élargir ses horizons professionnels.

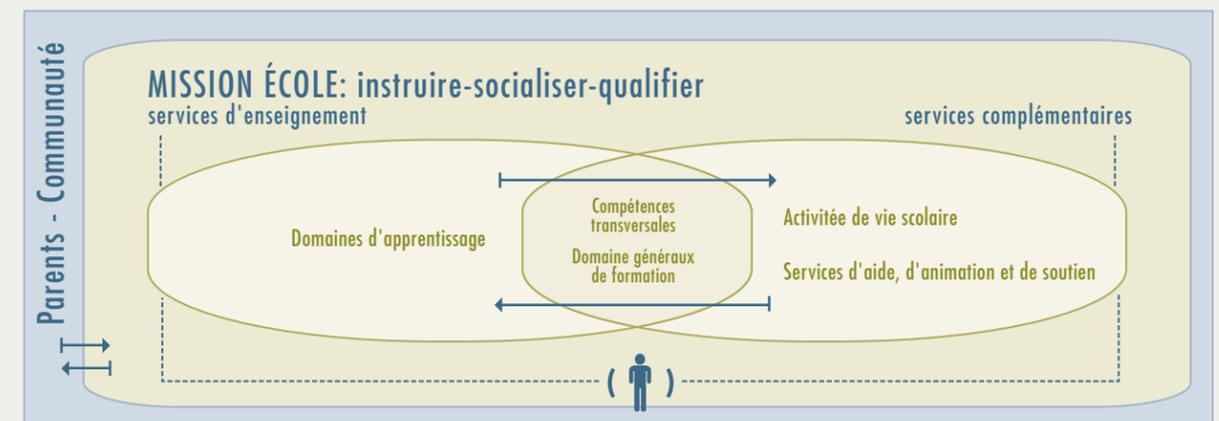
On ne saurait trop insister sur la valeur de ces activités sur le plan de la formation, car elles permettent aux jeunes d'assumer très concrètement des responsabilités, de jouer différents rôles pour

qu'ils puissent prendre conscience de leurs qualités et de leurs aptitudes, de se situer par rapport aux autres et d'explorer diverses tâches apparentées au monde du travail et à ses exigences. Les activités de la vie scolaire constituent ainsi un terrain fertile pour l'établissement de liens entre des apprentissages effectués en classe et des tâches qu'ils doivent accomplir à l'extérieur, dans un contexte lié de plus près à leurs réalités quotidiennes. Il s'agit donc d'un moyen privilégié pour favoriser la fameuse « transversalité » des apprentissages et des compétences recherchée dans le Programme de formation de l'école québécoise. Des avantages similaires se retrouvent du côté des responsabilités ou des tâches pouvant être confiées à l'élève dans un milieu autre que l'école, par exemple dans sa famille ou sa communauté. Les parents ont certes un rôle important à jouer sur ce plan. Par ailleurs, l'approche orientante se marie fort bien avec les visées du nouveau service éducatif complémentaire d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. En effet, en s'engageant bénévolement dans sa communauté, l'élève développe son identité et apprend à connaître les métiers et les professions à caractère social, y compris ceux qui sont liés à l'économie sociale.

En résumé, la réforme de l'éducation comporte différents points d'ancrage pour favoriser une approche intégrée en matière d'information et d'orientation. L'idée maîtresse est que l'accompagnement de l'élève en cette matière ne repose plus uniquement

sur un seul professionnel, ni sur un enseignant en particulier, ni même sur un seul programme, mais qu'il devient aussi une responsabilité assumée par l'ensemble des membres de l'équipe-école, qui doivent collaborer entre eux et avec les partenaires de la communauté pour la réalisation d'activités d'apprentissage et de soutien, tant à l'intérieur des programmes disciplinaires que dans les autres activités éducatives de la vie scolaire.

Cela ne signifie pas pour autant que le professionnel en matière d'information ou d'orientation n'y trouve plus sa place, bien au contraire. En fait, pour qu'une approche orientante puisse être instaurée et s'appliquer correctement à l'école, il faut d'abord s'appuyer sur l'expertise des professionnels de l'information et de l'orientation et, ensuite, s'assurer qu'elle donne lieu à une pratique décloisonnée entre ces professionnels et le personnel enseignant. En d'autres termes, cela signifie que le professionnel ne peut plus exercer ses activités uniquement dans son bureau; l'enseignant doit pouvoir faire appel aux connaissances et à l'expertise de ce dernier pour proposer à l'élève des activités d'apprentissage susceptibles de contribuer au développement de son identité et lui fournir des références en ce qui concerne le monde du travail qui lui permettront de mieux saisir l'utilité de ses apprentissages disciplinaires ou le rapport existant entre ces apprentissages et le monde du travail.



1. JUAN FERNANDEZ SIERRA, *ibid.*, p. 339.

2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise*, version approuvée, Québec, août 2001, p. 8.

3

CARACTÉRISTIQUES D'UNE APPROCHE ORIENTANTE À L'ÉCOLE /

3.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS

Une approche orientante est en fait une démarche concertée entre une équipe-école et ses partenaires, dans le cadre de laquelle on fixe des objectifs et met en place des services (individuels et collectifs), des outils et des activités pédagogiques visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et dans son cheminement vocationnel. Il s'agit donc d'activités et de services intégrés au plan de réussite et au projet éducatif d'un établissement et non d'un simple cumul d'actions isolées engageant peu l'équipe-école.

Précisons également que la mise en place d'une approche orientante à l'école ne correspond pas nécessairement à la mise en œuvre d'un programme particulier, au même titre, par exemple, qu'un programme sport-études, ou un programme de langues ou d'éducation internationale. Toute école, peu importe qu'elle offre une programmation particulière ou non, peut intégrer à son projet éducatif et à son plan de réussite les outils permettant une approche intégrée en matière d'information et en orientation scolaires et professionnelles. L'approche orientante ne s'ajoute pas aux objectifs de l'école ou à ses activités d'apprentissage, mais elle s'intègre plutôt à ses activités régulières.

Bien que les expressions « approche orientante » ou « école orientante » puissent être perçues comme des concepts à la mode, c'est une erreur de ne les considérer qu'à ce titre. En fait, ces modèles mettent en jeu un ensemble cohérent et ordonné d'activités et de services éducatifs qui font déjà partie de la mission de l'école. L'approche orientante¹ constitue un outil au service du projet éducatif, favorisant l'accomplissement des trois missions de l'école : instruire, socialiser et qualifier. La première mission, qui est d'instruire, est accomplie, par exemple, lorsque dans des programmes disciplinaires, on fait référence à des

métiers ou à des professions, pour contextualiser des apprentissages, intensifier leur portée et ainsi faciliter leur intégration par l'élève. La deuxième mission, qui est de socialiser, peut être menée à bien lorsque l'élève s'engage dans des activités de vie scolaire lui permettant, par exemple, d'établir des contacts avec des personnes issues du monde du travail. La troisième mission, qui est de qualifier les jeunes, peut s'effectuer par des activités et des services visant la connaissance de soi et le développement vocationnel offerts à l'élève tout au long de son parcours scolaire et favorisant ainsi le choix d'un programme de formation secondaire, collégial ou universitaire menant au marché du travail.

Les principaux objectifs d'un soutien intégré et continu en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles qui caractérisent une approche orientante à l'école sont les suivants :

1. Accompagner l'élève dans le développement de son identité, en vue de faciliter son cheminement scolaire et son choix de carrière.
2. Fournir à l'élève des occasions de découvrir les divers types de formations et de parcours scolaires possibles, afin qu'il puisse s'y situer et élargir ses visées professionnelles.
3. Permettre à l'élève de connaître le monde du travail ainsi que son organisation, ses exigences et les divers profils de métiers et de professions qu'on y trouve.
4. Accompagner l'élève tout au long du processus d'orientation et le soutenir dans les étapes critiques de son parcours scolaire, au cours desquelles il doit parfois faire des compromis entre la formation et la carrière idéales et la réalité des choix qui s'offrent à lui.

1. L'expression « orientante » n'est pas toujours présente dans l'appellation des projets développés jusqu'ici dans certaines écoles; on parle plutôt de programmes d'éducation au travail, de projets individualisés de formation (PIF) ou encore de partenariats école-entreprise. En milieu anglophone, on trouve sensiblement le même concept dans des modèles de type « Career Awareness Program » ou « Career Education ». Ce n'est pas tant l'appellation qui importe ici, mais plutôt la diversité, la qualité et la cohérence du soutien offert aux élèves.



Le premier objectif constitue, en quelque sorte, la clé de voûte d'une véritable approche orientante et doit faire l'objet d'une préoccupation soutenue de la part de l'équipe-école. L'accompagnement de l'élève dans le développement de son identité nécessite notamment l'acquisition d'habiletés et de méthodes de travail ainsi que l'expérimentation de rôles et de responsabilités. Paradoxalement, le développement de l'identité représente souvent l'un des aspects les plus négligés dans certains projets mis de l'avant dans le réseau scolaire. La plupart des actions portent plutôt sur les deuxième et troisième objectifs, qui sont aussi pertinents, mais insuffisants à eux seuls pour produire des effets tangibles sur bon nombre d'élèves, en particulier ceux qui ne sont pas actifs dans une démarche d'exploration et qui, par le fait même, risquent de demeurer insensibles à une abondante information sur les métiers et les professions.

Le deuxième objectif vise, entre autres, à élargir l'horizon professionnel de l'élève, en lui fournissant des informations sur les divers types de formations et de carrières. À ce sujet, il y a lieu de préciser qu'une approche orientante ne doit pas être assimilée à une démarche de promotion d'un type de formation en particulier.

Par exemple, le bilan des projets d'écoles orientantes mis de l'avant dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise a permis d'observer qu'il y avait parfois de la confusion entre la démarche orientante et les activités liées aux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique¹.

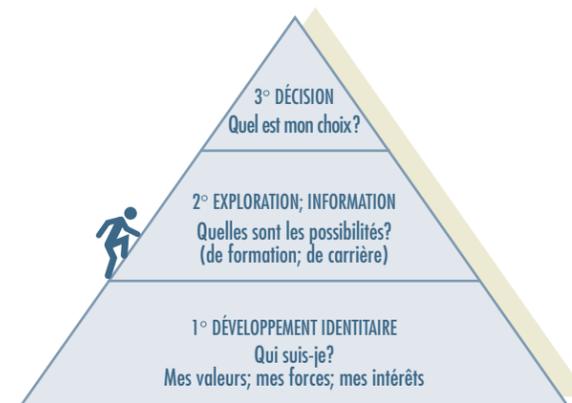
Pour ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'une approche orientante, ils sont décrits à la section 3.3 du présent document.

3.2 LA NATURE DES INTERVENTIONS, SELON LES STADES DE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE

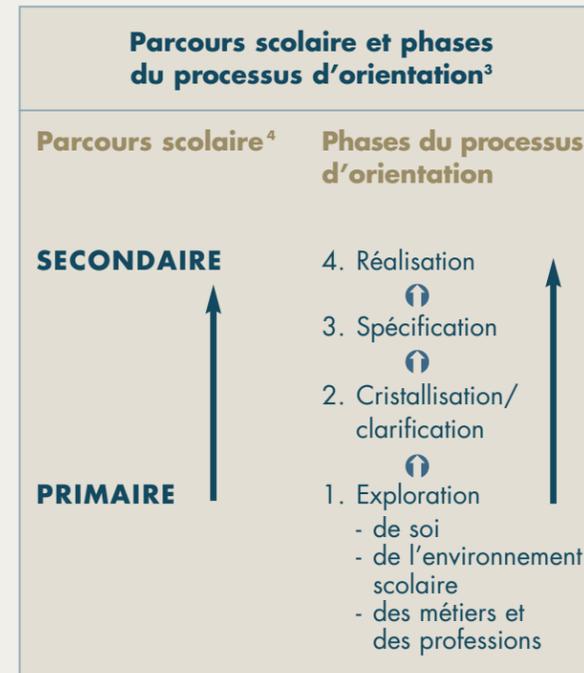
Il est important de souligner que les objectifs d'une approche orientante à l'école, la démarche privilégiée, les activités choisies et les outils utilisés pour la mise en place de ce type d'approche doivent être adaptés au degré de développement des élèves. Ainsi, une démarche orientante s'applique différemment au primaire et au secondaire. Les objectifs visés ainsi que les outils et le langage utilisés doivent être pensés en fonction du développement de l'enfant et des étapes du parcours scolaire. Il importe que les actions faites en matière d'information et d'orientation, en particulier pour ce qui touche le développement de l'identité, soient amorcées assez tôt dans le parcours scolaire, par exemple au deuxième ou au troisième cycle du primaire, et qu'elles se poursuivent par la suite tout au long du secondaire, dans une perspective de progressivité et de continuité. On peut globalement distinguer trois étapes de questionnement que le jeune doit franchir avant de choisir une carrière. Chacune de ces étapes doit faire l'objet d'un travail de maturation suffisant, sinon le processus risque de s'enrayer. Par exemple, il est en quelque sorte inutile de fournir à

l'élève une grande quantité d'information sur les filières de formation ou sur les métiers et les carrières si aucun accompagnement ne lui est offert sur le plan du développement de son identité. Toute cette information risque de n'avoir aucune signification pour lui et de s'avérer déroutante plutôt qu'éclairante. Il faut d'abord savoir QUI on est, avant d'examiner les différentes possibilités qui peuvent s'offrir à nous et, en bout de ligne, de fixer un choix de formation et de carrière.

Les étapes du développement vocationnel



Suivant à peu près la même logique, les professionnels en matière d'orientation² déterminent plutôt cinq étapes dans le processus d'orientation (voir le tableau suivant). On peut, à titre indicatif, situer grossièrement ces étapes dans un parcours scolaire type, en se rappelant toutefois que leur début, leur durée et leur fin diffèrent d'un élève à l'autre et que, par conséquent, les interventions doivent se chevaucher dans un continuum.



La première étape du processus d'orientation consiste donc en l'exploration, par l'élève, de sa personnalité (qualités, intérêts et aptitudes), de son environnement scolaire et du monde du travail, visant le développement de son identité. Cette phase permet d'établir les fondements du cheminement vocationnel chez l'élève et revêt, par conséquent, une grande importance. L'identité, qui se définit au fil des ans, s'appuie notamment sur le développement de l'estime de soi et des autres compétences sociales du jeune, qui jouent par ailleurs un rôle important dans sa réussite à chaque étape du parcours scolaire.

L'accompagnement du jeune dans le développement de son identité doit, idéalement, débuter dès ses premières années de scolarisation et se poursuivre au secondaire, puisque chacun évolue selon un rythme qui lui est propre. Ce travail est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'élèves handicapés ou en

difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Avant de former un projet d'avenir, il est essentiel que l'élève recueille des informations, qu'il joue des rôles, vive différentes expériences et assume des responsabilités pour apprendre à connaître ses forces, ses faiblesses, ses goûts, sa personnalité, ses valeurs et ses ambitions.

Au primaire, la nécessité d'établir les fondements de l'identité chez l'élève fait en sorte que l'on doit orienter le travail de soutien en matière d'information et d'orientation vers le développement de l'estime de soi et des habiletés telles que la capacité de résolution de problèmes ou de prise de décisions, ainsi que l'acquisition de méthodes et d'habitudes de travail utiles, d'abord au métier d'élève et, plus tard, à celui de travailleur. Il est également possible d'amorcer l'exploration des carrières, de sorte que l'élève puisse contempler toute la largeur des horizons professionnels. Un travail de cette nature peut se faire, entre autres, en intégrant au programme de français ou de science des exemples faisant référence à des secteurs d'activité professionnelle, ou encore en demandant aux élèves de faire de courtes recherches sur un rêve de carrière ou sur la profession ou le métier exercé par un membre de la famille. Le conseiller d'orientation peut, avec la participation du conseiller en information scolaire et professionnelle, soutenir le personnel enseignant dans cette démarche.

En résumé, une approche orientante est une stratégie qui, d'une part, intègre des éléments utiles au développement de l'identité de l'élève dans le cadre des programmes disciplinaires et de l'organisation du travail en classe, par exemple l'apprentissage coopératif, et qui, d'autre part, fournit à l'élève, à l'extérieur des cours, des occasions de jouer des rôles ou d'exercer certaines responsabilités, par exemple participer à un comité d'élèves ou à l'organisation d'une activité de vie scolaire.

1. M. Huteau. « Les méthodes d'éducation à l'orientation et leur évaluation ». *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 28, no 2, 1999, page 229.
2. Ibid., p. 61
3. Les phases du processus d'orientation présentées ici sont tirées du modèle théorique de Super. Pour de plus amples informations sur les différents modèles existant, le lecteur peut consulter l'ouvrage de Charles Bujold et de Marcelle Gingras *Choix professionnel et développement de carrière*, (2^e édition), Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 2000.
4. Les étapes du parcours scolaire apparaissant à gauche ne sont identifiées qu'à titre d'exemples, puisque le rythme d'avancement du processus d'orientation varie beaucoup d'un jeune à l'autre. Ainsi, la phase d'exploration tend à s'étendre sur une grande partie du parcours scolaire et même parfois au-delà de celui-ci.

Il s'agit en fait de moyens permettant de renforcer et d'enrichir, grâce à des mises en situation bien réelles, certains apprentissages effectués dans les programmes disciplinaires. Comme il a été mentionné auparavant, les avantages d'une pédagogie différenciée appliquée à la classe peuvent sans doute trouver leur prolongement dans une différenciation des activités ou des projets de vie scolaire offerts aux élèves.

3.3 LES ÉLÉMENTS D'UNE APPROCHE ORIENTANTE ET LEUR APPLICATION DANS LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT ET LES PROGRAMMES DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Il existe différentes façons de mettre en place ou de gérer une approche orientante à l'école. L'approche proposée dans le présent document

s'appuie sur quatre lignes d'action qui s'insèrent bien dans le cadre de l'actuelle réforme de l'éducation, en particulier pour ce qui concerne le régime pédagogique et le programme de formation.

Lorsque l'on jette un coup d'œil au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, on constate que la mise en place de ces quatre lignes d'action permet l'utilisation des ressources offertes en information et en orientation dans au moins trois des quatre programmes de services complémentaires prévus dans le régime pédagogique (voir le tableau suivant).

Principales lignes d'action contribuant à la mise en œuvre d'une approche orientante à l'école

- 1° Intégration, par le personnel enseignant, d'éléments d'information et d'orientation dans les programmes disciplinaires, à l'aide de mises en situation ou de références tirées du monde du travail, ou encore d'approches pédagogiques favorisant le développement de l'identité (par projets, coopération, etc.); collaboration entre les professionnels de l'information et de l'orientation et les enseignants pour ce qui est du développement des contenus.
- 2° Planification d'activités de vie scolaire encadrées par des enseignants et des professionnels de l'information et de l'orientation et permettant aux élèves d'explorer le monde du travail et d'exercer des responsabilités (comité d'élèves, caisse scolaire, radio étudiante, coop jeunesse de services, visite de milieux de travail et d'établissements de formation, etc.); mise à contribution des parents et des entreprises de la communauté dans l'organisation de certaines de ces activités.
- 3° Mise à la disposition des élèves des outils pertinents d'information (REPÈRES, Jobboom, etc.) et d'orientation; formation des élèves, offerte par du personnel professionnel ou du personnel de soutien en information scolaire et professionnelle, sur l'utilisation de ces outils.
- 4° Aide (counselling) individuelle assurée par des professionnels de l'orientation (relation d'aide à l'exploration et au processus de décision; analyse du potentiel de l'élève au regard de ses valeurs de ses intérêts; personnalisation de l'information scolaire et professionnelle).

Contribution possible des services d'information et d'orientation à la mise en œuvre du programme de services complémentaires décrits au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (Les quatre lignes d'action constituant une approche orientante)

Art. 4 Les services complémentaires devant faire l'objet d'un programme en vertu du premier alinéa de l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3) sont des services :

1° de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage;

- ex. : les ressources¹ en information et en orientation fournies par la commission scolaire contribuent aux services de soutien, notamment par la formation aux enseignants et les collaborations suscitées entre ces derniers et les professionnels, de façon à permettre l'intégration, dans les apprentissages disciplinaires, d'éléments utiles au développement de l'identité et au cheminement vocationnel de l'élève et à permettre à celui-ci d'établir des liens entre les apprentissages disciplinaires et les réalités du monde du travail. Le soutien est également destiné aux parents, éducateurs de première ligne, pour les aider à comprendre leur rôle par rapport à l'école et à guider leur jeune dans le développement de leur identité et dans leur cheminement vocationnel.

2° de vie scolaire qui visent à contribuer au développement de l'autonomie de l'élève, de son sens de responsabilités ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la société;

- ex. : dans une visée d'appui et de complémentarité des services de soutien mentionnés à l'alinéa 1 ci-dessus, les ressources en information et en orientation fournies par la commission scolaire contribuent aux services de vie scolaire, entre autres par l'établissement de collaborations entre les professionnels, les enseignants, les autres personnels, les parents et des organisations de la communauté, pour la mise sur pied d'activités à l'extérieur de la classe permettant à l'élève d'explorer les métiers, les professions et les divers environnements de travail, ainsi qu'à prendre conscience de ses qualités et de ses aptitudes et de se situer par rapport aux autres.

3° d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;

- ex. : les ressources en information et en orientation fournies par la commission scolaire contribuent aux services d'aide à l'élève en offrant à ce dernier des rencontres individuelles avec un conseiller d'orientation, pour l'aider à résoudre les difficultés qu'il rencontre dans ses choix de formation et de carrière, ainsi qu'en offrant l'accès à des outils didactiques d'information scolaire et professionnelle et l'encadrement nécessaire à leur utilisation;

4° de promotion et de prévention...

Art. 5 Doivent faire partie des services complémentaires visés à l'article 4 des services : [...]

5° d'information et d'orientation scolaires et professionnelles.

1^{re} ligne d'action d'une approche orientante

2^e ligne d'action d'une approche orientante

3^e et 4^e lignes d'action d'une approche orientante

1. Il s'agit ici de ressources humaines, matérielles ou didactiques.

Noter que les liens suggérés dans le tableau ci-dessus, concernant l'articulation des services d'information et d'orientation au sein des programmes de services complémentaires que doit mettre sur pied la commission scolaire, ne sont présentés qu'à titre d'exemples. On ne doit pas en conclure que les services d'information et d'orientation prescrits à l'article 5 du Régime pédagogique ne peuvent être offerts dans le 4e programme (promotion et prévention). Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que d'autres services complémentaires, parmi les 12 services mentionnés à l'article 5 du Régime pédagogique, peuvent contribuer à l'information et à l'orientation des élèves; par exemple, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dont il a été question à la section 2.2 (page 17).

3.4 LES ACTEURS D'UNE APPROCHE ORIENTANTE

La mise en place d'une approche orientante risque de devenir illusoire si elle n'est pas fondée, d'une part, sur l'expertise des professionnels de l'information et de l'orientation et, d'autre part, sur la collaboration des autres membres de l'équipe-école, ainsi que sur un partenariat avec les parents et la communauté. Encore une fois, la superposition d'activités d'information et d'orientation offertes par des intervenants peu formés dans le domaine ou peu familiers avec l'intervention auprès d'une population jeune risque fort de se traduire par une « agitation » scolaire et professionnelle débouchant sur une confusion accrue des élèves, plutôt que par une clarification de leur identité et de leur cheminement vocationnel.

Cette mise en place implique l'existence d'une démarche et la participation de différents acteurs qui doivent faire équipe. Un premier bilan de l'expérimentation de projets d'écoles orientantes mis de l'avant dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise montre que l'adhésion de l'ensemble du personnel au projet constitue un gage de succès¹.

L'acteur principal au centre de cette démarche est, bien sûr, l'élève lui-même, premier responsable de sa formation et de son orientation. Son rôle consiste d'abord à assumer les responsabilités inhérentes à son métier d'élève et, ensuite, à s'engager activement dans une démarche d'exploration de ses qualités, de ses forces, de ses faiblesses, de ses aptitudes et de ses intérêts (identité), ainsi que dans la recherche des possibilités de formations et de carrières qui s'offrent à lui². Il revient toutefois aux différents adultes qui côtoient le jeune de près, que ce soit à l'école, à la maison ou dans la communauté, de le soutenir et de l'accompagner dans sa démarche personnelle.

Parmi ces adultes se trouvent le conseiller d'orientation et le conseiller en information scolaire et professionnelle. Non seulement ces professionnels représentent-ils des ressources précieuses en matière d'aide à l'élève, mais ils possèdent également l'expertise nécessaire pour jeter les bases solides d'une approche orientante à l'école et proposer aux autres membres du personnel de l'école, aux parents et aux élèves une démarche cohérente et concertée ainsi que des services et des outils de qualité permettant d'accompagner l'élève dans sa quête d'identité et dans son cheminement vocationnel.

Les connaissances et l'expertise du conseiller d'orientation sont essentielles, puisque la préparation d'un jeune à la vie professionnelle n'a jamais été aussi complexe qu'aujourd'hui. Il ne suffit plus d'aider l'élève à faire un choix de carrière en fonction de ses intérêts et de ses aptitudes; il faut également l'accompagner dans une préparation qui lui permettra éventuellement de s'adapter à des nombreux changements de travail, voire de carrière, et à divers environnements professionnels. C'est d'ailleurs pour aider l'élève à faire face à ces nouvelles réalités que le Programme de formation de l'école québécoise mise maintenant sur le développement des compétences transversales, entre autres choses.

Le conseiller en information scolaire et professionnelle est une autre ressource sur laquelle l'élève peut compter pour y voir clair dans les innombrables filières de formation et types de carrières que l'on trouve aujourd'hui sur le marché du travail. Le seul accès à des outils d'information ne suffit pas, puisque l'abondance, la qualité très inégale et l'objectivité parfois questionnable de l'information que l'élève peut trouver sur des supports modernes d'information tels qu'Internet concernant les filières et les établissements de formation, les carrières et les perspectives d'emploi, commandent, plus que jamais, un encadrement de qualité pour les élèves qui les utilisent, que ce soit à l'école ou à la maison. La prolifération récente des ouvrages et des sites Internet consacrés à la formation et à l'emploi prouve que les vendeurs de services et de formation y trouvent leur profit, parfois au détriment du consommateur jeune ou adulte qui se laisse séduire par des perspectives de carrière et de rémunération mirobolantes. L'élève doit donc faire preuve d'esprit critique dans sa recherche d'information. Le personnel scolaire affecté à



l'information scolaire et professionnelle a un rôle d'accompagnement important à jouer à cet égard.

Les enseignants se situent aussi au premier plan dans l'application d'une approche orientante, entre autres pour ce qui est des liens qu'ils peuvent établir entre les apprentissages disciplinaires et les réalités du monde du travail ou les exigences liées à certains métiers ou à certaines professions. Il s'agit d'une tâche importante qui gagne à être effectuée en collaboration avec les professionnels de l'information et de l'orientation.

Les enseignants peuvent inviter des spécialistes qui parleront de leurs activités professionnelles, en faisant un lien avec les notions disciplinaires vues en classe. Ils peuvent également accompagner ou encadrer des élèves à l'occasion de visites d'entreprises ou d'établissements de formation.

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école orientante à l'œuvre : un premier bilan de l'expérience montréalaise*, Direction de la recherche, décembre 2000, Québec, p. 29.

2. Tel que constaté dans le bilan des projets associés à l'école montréalaise (ibid., p. 73), pour assurer la réceptivité et l'intérêt de l'élève lors des activités d'exploration qui lui sont proposées, ces dernières doivent porter sur un ou plusieurs secteurs d'activités professionnelles de son choix.

Il est possible que certains enseignants se sentent mal à l'aise ou peu outillés à l'égard d'une contribution de la sorte. Dans ce contexte, le perfectionnement devient fort légitime et nécessaire. Il fournit des assises solides au développement de l'approche orientante. Il peut s'avérer judicieux de susciter d'abord l'adhésion de quelques enseignants volontaires et de leur offrir

l'accompagnement et la formation nécessaires, afin que d'autres se joignent progressivement à la démarche. Il paraît évident que, plus le nombre d'enseignants et d'autres membres du personnel engagés dans la démarche augmente, plus la portée des interventions sera grande.

Les acteurs d'une approche orientante

L'élève, comme premier responsable de sa formation et de son orientation;

Le parent, comme responsable de l'éducation de son enfant et partenaire de l'école, par exemple à titre de travailleur susceptible de faire connaître à l'ensemble des élèves son métier ou sa profession;

Le professionnel en matière d'information ou d'orientation, comme soutien à l'enseignant, dans l'intégration de notions à l'intérieur des programmes disciplinaires, et à l'élève, entre autres par de l'aide individuelle (conseillance par le conseiller d'orientation) et par l'organisation d'activités particulières intégrées à la vie scolaire; comme soutien également aux acteurs de l'école et de la commission scolaire;

L'enseignant, comme soutien à l'élève dans ses apprentissages disciplinaires et dans ses activités éducatives de vie scolaire;

L'employé de soutien (ex. : bibliothécaire), notamment pour faciliter l'accès aux sources d'information scolaires et professionnelles;

La direction et le conseil d'établissement, comme responsables du projet éducatif;

La commission scolaire, comme promotrice de l'approche orientante auprès des écoles et dispensatrice de services et de formations aux personnels scolaires; comme coordonnatrice de certaines activités telles que la sollicitation d'entreprises de la communauté afin que ces dernières accueillent des élèves pour des stages d'exploration;

La communauté (travailleurs, employeurs, établissements de formation, organismes), comme soutien à l'équipe-école, par exemple en recevant des jeunes dans des milieux de travail ou en collaborant à des présentations de métiers et de professions.

Le premier rôle que doivent tenir les parents à l'égard de l'orientation de leur enfant renvoie à leur vie de tous les jours, c'est-à-dire aux valeurs véhiculées à la maison, au degré d'encadrement et de responsabilisation de leur jeune, ainsi qu'aux divers types de jeux ou d'activités sportives, sociales, culturelles ou autres qu'ils peuvent lui proposer afin de favoriser le développement de son estime de soi et de son identité. Par exemple, le fait de confier régulièrement à l'enfant des tâches domestiques aide ce dernier à acquérir des attitudes positives liées au travail telles que la persévérance, la ponctualité et le souci du travail bien fait. Les enfants peuvent ainsi éprouver de la fierté et de la satisfaction d'avoir rendu service.

De nombreuses études montrent que les parents exercent plus d'influence sur les choix de formation et de carrière de leurs enfants que n'importe quel autre adulte¹. Cela met en relief toute l'importance de leur rôle de modèle auprès de leur jeune, ne serait-ce que par les attitudes et les comportements qu'ils adoptent au quotidien à l'égard de leur travail et de leurs responsabilités professionnelles.

Sur un autre plan, les parents peuvent jouer le rôle de partenaires de l'école, par exemple en se rendant à l'école pour partager avec un groupe d'élèves les réalités de leur métier ou de leur profession, ou encore en préparant une visite d'élèves dans leur milieu de travail.

Obtenir l'adhésion des parents à l'approche orientante constitue un défi de taille, en particulier au secondaire, puisqu'ils sont généralement moins présents qu'au primaire. Pour aider leur enfant, les parents doivent être eux-mêmes bien renseignés. Divers moyens doivent donc être

envisagés pour les informer du rôle qu'ils peuvent jouer à l'école ou à la maison et pour susciter leur participation à certaines activités.

De par les responsabilités qui incombent à la commission scolaire sur le plan du perfectionnement du personnel scolaire et de l'organisation des services complémentaires sur son territoire, celle-ci peut guider les établissements qui désirent implanter une approche orientante. À cet égard, elle peut offrir des formations destinées au personnel de ces établissements. De plus, elle est bien placée pour communiquer avec les entreprises de la communauté et ainsi trouver des sites que les jeunes pourront visiter ou dans lesquels ils pourront faire des stages d'exploration. En effet, ce travail risque d'exiger beaucoup de temps et d'énergie s'il est effectué par chaque établissement, et même mener à une sollicitation excessive des mêmes entreprises.

Du côté des partenaires de la communauté sont visés, notamment, les chefs d'entreprise et les dirigeants d'organisations publiques et privées, ainsi que les organismes humanitaires et communautaires qui peuvent offrir à l'école des occasions de faire connaître aux élèves différentes facettes du monde du travail et divers secteurs d'activité professionnelle.

1. L.E. ISAACSON and D. BROWN. *Career Information, Career Counseling, and Career Development*, Toronto, Allyn and Bacon, 1997, p. 256.

Il y a tout lieu de croire que plus le nombre de personnes engagées dans l'approche orientante mise de l'avant dans un établissement scolaire est important, plus la probabilité que cette approche ait une portée significative sur le développement vocationnel des élèves est forte, pourvu que toutes les personnes touchées se concertent pour y apporter des contributions complémentaires et ainsi en faire une approche cohérente et soutenue.

3.5 LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE ORIENTANTE

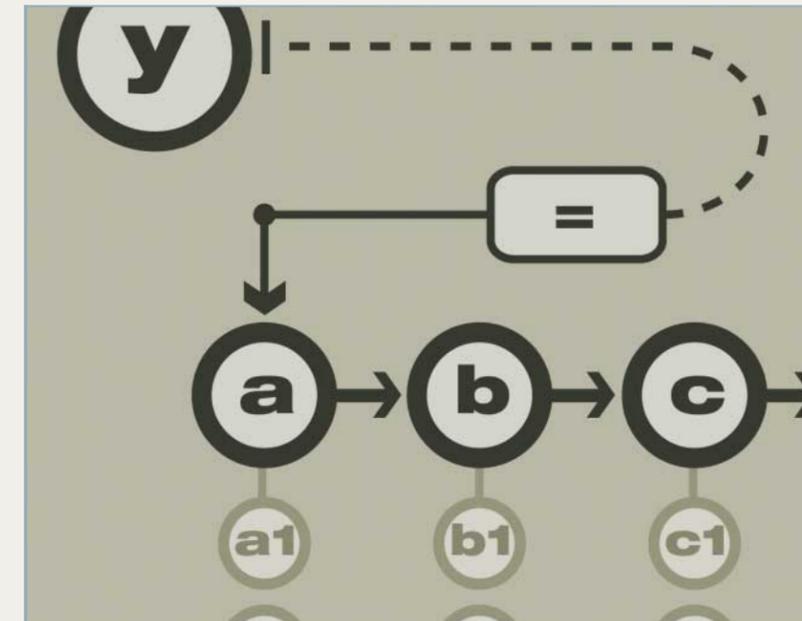
Sur le plan des étapes liées à la mise en place d'une approche orientante à l'école, il importe de souligner que la commission scolaire joue, en quelque sorte, un rôle préalable à la mise en place de l'approche dans les écoles de son territoire. Elle peut, en effet, promouvoir ce type d'approche en faisant connaître à tous les milieux concernés les avantages et les exigences qui y sont liés. Elle peut également contribuer à l'implantation de l'approche orientante dans les établissements en facilitant la formation du personnel scolaire, en offrant les ressources nécessaires aux écoles, ainsi qu'en suscitant l'engagement des diverses organisations ou entreprises de la communauté à titre de partenaires des écoles qui adoptent une approche orientante.

Du côté de l'école, il faut, avant toute chose, que la direction et le conseil d'établissement reconnaissent les avantages d'une telle approche pour la réussite des élèves et qu'ils l'intègrent au projet éducatif. Le leadership de la direction paraît crucial, non seulement au début du projet, mais à toutes les étapes de la mise en place de l'approche.

Une fois la démarche approuvée par le conseil d'établissement, la direction peut amorcer les travaux en s'appuyant sur quelques membres du personnel intéressés et prêts à contribuer concrètement à la mise en place d'une approche orientante. Il faut donc prévoir du temps pour permettre à ces personnes de se rencontrer et de :

1. planifier une démarche cohérente ayant un lien avec le programme de formation et les services complémentaires, et permettant de joindre les élèves aux différentes étapes de leur parcours scolaire;
2. rassembler ou de développer les moyens d'action nécessaires (approches pédagogiques, outils didactiques, activités, partenariats externes, etc.);
3. répartir les responsabilités et les tâches, en tenant compte de l'expertise dont on peut disposer et de l'intérêt de chacun.

Il faut également prévoir des moments pour informer et sensibiliser l'ensemble des membres de l'équipe-école, les parents et les partenaires de la communauté, le cas échéant, à propos de la démarche choisie, des objectifs poursuivis, des moyens envisagés et des outils disponibles, en vue de susciter des collaborations. Comme pour toute démarche, il y a lieu d'évaluer le degré d'implantation de l'approche et ses impacts au fur et à mesure de son déroulement, afin de la modifier au besoin.



4

QUELQUES ILLUSTRATIONS CONCRÈTES DE PROJETS OU D'APPROCHES ORIENTANTES MIS DE L'AVANT DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE¹ /

L'idée n'est pas ici de présenter des modèles à reproduire, loin s'en faut, mais plutôt de fournir quelques exemples de projets qui s'inscrivent dans le sens d'une approche orientante, sans nécessairement en décrire tous les volets.

Parmi les éléments de réussite de ces expériences se trouvent presque invariablement :

- un leadership clairement assumé par la direction;
- une période de temps suffisante pour préparer le projet en établissant notamment des liens avec le projet éducatif et en consultant le conseil d'établissement et l'ensemble des membres de l'équipe-école;
- le volontariat d'un noyau de membres du personnel, auquel se greffent, au fil des ans, des collaborateurs internes et des partenaires de la communauté.

Il importe de noter que les descriptions de projets présentés dans les pages qui suivent sont des résumés de textes produits par les écoles concernées et dont les références apparaissent dans la bibliographie.

4.1 LE PROGRAMME D'ÉDUCATION AU TRAVAIL POUR UNE ÉCOLE ORIENTANTE, DE LA POLYVALENTE DE DISRAELI

S'inspirant du concept d'« éducation au travail », le projet intitulé *Programme d'éducation pour une école orientante* de la polyvalente de Disraeli a été mis sur pied en 1995-1996 par une équipe composée du directeur adjoint et de trois membres volontaires du personnel : un enseignant en géographie, une conseillère d'orientation et une conseillère

en information scolaire et professionnelle. S'adressant initialement à des élèves inscrits à un programme de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (volet 2), le projet a tôt fait de s'étendre à la clientèle régulière de 1^{re} secondaire, à l'intérieur du programme de géographie. Pour situer le projet dans le cadre du Programme de formation de l'école québécoise, le domaine d'apprentissage est Univers social et le domaine général de formation, Orientation et entrepreneuriat. Le travail des responsables du projet s'articule autour de deux principes de fonctionnement : la collaboration et l'infusion.

La collaboration s'effectue d'abord par le travail en collégialité des membres de l'équipe de conception, qui favorise la communication entre le monde de l'enseignant et celui du personnel des services complémentaires. Elle se fait ensuite par la coopération avec d'autres membres de l'équipe-école. Par exemple, un enseignant en sciences passionné d'astronomie est invité dans une classe de géographie de 1^{re} secondaire pour présenter des notions propres au domaine de l'astronomie qui sont contenues dans le programme de géographie, avec la collaboration de la conseillère en information. La coopération s'étend même à l'ensemble des enseignants d'un même échelon, à l'occasion de la tenue d'une semaine médiévale. Enfin, la collaboration se manifeste par un partenariat avec des parents d'élèves, du personnel d'autres établissements d'enseignement, ainsi que des gens qui travaillent dans une industrie ou dans diverses organisations. Les activités effectuées concordent avec les objectifs d'orientation grâce à une planification pédagogique concertée s'appuyant sur un second principe : l'infusion.



L'infusion consiste au jumelage du processus d'enseignement et du processus d'orientation. Il s'agit de faire des liens entre les contenus des programmes disciplinaires et les réalités du monde du travail, donc d'infuser des objectifs de développement personnel et professionnel dans les objectifs des programmes disciplinaires. Le personnel en information et en orientation scolaires et professionnelles et le personnel enseignant travaillent donc, ensemble, à contextualiser les apprentissages scolaires et à les intégrer à la vie des élèves.

Vers la fin du programme de géographie de 1^{re} secondaire, il est question de la population mondiale. Les objectifs d'apprentissage que doit atteindre l'élève sont :

- de caractériser la population mondiale;
- de localiser les pays riches et les pays pauvres;
- d'établir le lien entre le revenu gagné et le régime alimentaire;
- de nommer les conséquences de la pauvreté et de la richesse sur les conditions de vie.

1. Le lecteur trouvera d'autres exemples de pratiques orientantes qui sont en cours dans des écoles québécoises dans le dossier « Construire son projet de vie », dans le numéro de novembre-décembre 2000 de *Vie pédagogique*.

2. Cette description est une adaptation du texte d'une conférence prononcée à Québec le 30 mai 2000 par Monsieur Jacques Beaudet, directeur de la polyvalente de Disraeli, à l'occasion d'une rencontre nationale sur la réforme de l'éducation.

Pour leur part, les objectifs de développement personnel et professionnel sont de :

- faire connaître à l'élève un autre mode de travail : la coopération internationale;
- faire connaître à l'élève les conditions de travail dans les pays pauvres;
- faire découvrir à l'élève des réalités qui diffèrent du monde environnant;
- faire connaître à l'élève des professions en demande dans les pays en voie de développement.

Ces objectifs d'orientation s'inscrivent dans l'optique d'une exploration professionnelle que l'équipe responsable du projet a déterminée comme cadre de référence pour la 1^{re} secondaire.

L'infusion permet d'allier la mission qui est de qualifier à celle d'instruire, en favorisant simultanément le développement des compétences liées au domaine de l'orientation et des compétences liées au domaine d'apprentissage de l'univers social. Selon ses concepteurs, le projet aurait pu tout aussi bien se faire dans un autre domaine d'apprentissage.

Initialement conçu pour le programme de géographie de 1^{re} secondaire, le projet s'effectue également en histoire de 2^e secondaire. Des guides de l'enseignant, dans lesquels sont proposées notamment des activités à faire avec les élèves, ont été rédigés pour ces deux programmes. On trouve dans l'annexe 2 du présent document deux exemples de ces activités, soit une pour la géographie de 1^{re} secondaire et l'autre pour l'histoire de 2^e secondaire.

4.2 L'EXPÉRIMENTATION DU PROJET DE PLAN INDIVIDUALISÉ DE FORMATION (PIF) À L'ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE¹

Le plan individualisé de formation (PIF) est une démarche continue qui vise à susciter chez les jeunes une réflexion sur leur rêve professionnel. Cette démarche débute dès la première secondaire et l'élève est invité à participer à diverses activités qui l'aideront à mieux se connaître et à explorer les différents domaines scolaires et le monde du travail. Les activités sont effectuées dans les milieux scolaires et parascolaires et le personnel de l'école, les parents et les groupes socio-économiques du secteur y collaborent.

Le projet a été formé selon le concept d'école *orientante*, vu comme un concept intégrateur qui s'inscrit dans le projet éducatif de l'école. Ce dernier doit intégrer les principes suivants :

- Le cheminement professionnel de l'élève est une véritable préoccupation institutionnelle;
- L'élève est responsable de sa propre démarche;
- Tout le personnel de l'école adhère à cette vision et contribue concrètement à sa réalisation;
- Les parents sont intégrés à la démarche et y participent selon leurs possibilités;
- Les groupes socio-économiques du milieu sont associés à la démarche d'orientation des jeunes.

Le PIF s'appuie sur les éléments suivants :

- La sensibilisation du jeune aux éléments inhérents à un processus de prise de décisions;
- La récurrence de la démarche (amorcée en première secondaire et reprise à chaque année);

- La responsabilisation du jeune, qui est en fait l'agent de son développement;
- L'incarnation d'un rêve dans la réalité;
- La modification toujours possible de ses choix.

Les enseignants qui animent le PIF, la responsable du projet et l'élève concerné sont les seuls à avoir accès au document PIF rempli par l'élève. À la fin de chaque année scolaire, la responsable du projet recueille tous les documents et les range jusqu'à l'année suivante.

L'historique

Le projet a débuté au cours de l'année scolaire 1996-1997 dans deux groupes d'élèves de première secondaire. Deux enseignantes, aidées de la coordonnatrice de l'ensemble des projets de l'île de Montréal, animaient les rencontres.

L'année suivante, le projet a été réalisé auprès de tous les élèves de première secondaire et s'est poursuivi avec un groupe de deuxième secondaire. Un comité composé de cinq enseignants (dont les deux personnes qui avaient mené le projet l'année précédente) a été formé et d'autres activités ont été conçues.

La troisième année, soit l'année scolaire 1998-1999, tous les élèves de première et de deuxième secondaire ont participé au projet PIF. Une enseignante de l'école est responsable de l'ensemble du projet et le directeur en est le gestionnaire. Tous le personnel enseignant de l'école est informé du projet et un nombre croissant d'enseignants y participent.

Les objectifs et leur degré d'atteinte

Quatre objectifs généraux sont visés par le projet, le premier étant à court terme, le deuxième à moyen terme, le troisième et le quatrième à long terme et le dernier concernant le personnel de l'école.

Le premier objectif est de faire connaître aux jeunes différentes formations professionnelles, techniques ou universitaires ainsi que les exigences liées à ces formations. D'après les « commentaires » des jeunes et des enseignants, les élèves connaissent davantage les domaines de formation après avoir participé aux activités. Ils considèrent donc que cet objectif est atteint.

Le second objectif visé consiste à établir des liens entre l'école et le milieu de travail. Lors des stages de courte durée et des visites dans des milieux de travail, les élèves ont l'occasion de découvrir le marché du travail et de faire des liens avec leurs apprentissages scolaires. C'est pourquoi la responsable du projet considère que cet objectif est atteint. Quant au directeur, il le croit partiellement atteint car les stages n'ont lieu qu'en deuxième secondaire.

1. Le résumé présenté ici est une adaptation d'un texte non publié, préparé par la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation, en 1999.

Le troisième objectif du projet vise à faciliter le choix professionnel des jeunes. Il est difficile pour l'école de se prononcer sur l'atteinte de cet objectif, car les élèves font leur choix en cinquième secondaire et l'école n'offre que les programmes de première et de deuxième secondaire. Les observateurs ont toutefois remarqué que les élèves de deuxième secondaire qui ont participé au projet l'année précédente se connaissent mieux et que leur choix est plus précis qu'en première secondaire. Ils croient donc que cet objectif pourra être atteint.

Le quatrième objectif du PIF est de contrer le décrochage scolaire. Les responsables mentionnent qu'il est encore une fois difficile de se prononcer sur l'atteinte de cet objectif. Ils croient que le fait que le projet aide les jeunes à connaître les exigences du marché du travail peut les empêcher de décrocher.

Enfin, le cinquième et dernier objectif du projet consiste à rassembler les membres du personnel de l'école autour du projet et à les amener à l'intégrer dans leurs cours. Cet objectif est partiellement atteint, mais les responsables du projet prévoient travailler davantage cet aspect l'année prochaine.

Les activités

Pour faciliter sa réflexion sur son rêve professionnel, le jeune participe à différentes activités l'aidant à mieux se connaître et à effectuer une exploration professionnelle. À cette fin, divers moyens sont mis de l'avant, le premier étant le plan individuel de formation, dans lequel on invite l'élève à réfléchir sur la connaissance qu'il a de lui-même, et prendre conscience de ses

ressources, de ses forces et de ses intérêts. De plus, on l'encourage à interagir avec les autres sur la perception qu'ils ont d'eux-mêmes. Par la suite, on lui demande de décrire un de ses rêves de carrière, de faire des démarches pour se renseigner sur celui-ci et de bâtir un plan d'action pour le réaliser. En deuxième secondaire, l'élève doit refaire la même démarche. Les enseignants qui animent cette activité ne disposent pas vraiment d'un cahier de l'animateur, mais la responsable du projet les aide à animer les activités au début de l'année.

L'élève visite également un centre de formation professionnelle (centre de formation professionnelle, cégep ou université), effectue une recherche sur son rêve de carrière, organise une entrevue avec une personne exerçant un métier qui l'intéresse, participe à un stage de courte durée, écoute des témoignages que font des parents sur les métiers ou les professions qu'ils exercent et assiste à des conférences données par des gens d'affaires de la communauté.

Les conditions de réalisation et les acteurs

Sur le plan financier, l'école bénéficie d'un soutien financier de quelques milliers de dollars chaque année, offert dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise. D'autres ressources, dont le Centre de formation professionnelle de Verdun, ont contribué au projet.

Sur le plan matériel, l'école dispose de 32 ordinateurs avec accès à Internet et une section de la bibliothèque de l'école est réservée au projet. Des volumes et le logiciel REPÈRES ont été achetés pour faciliter les recherches des élèves sur leur rêve de carrière.

Le gestionnaire du projet est le directeur de l'école, qui gère le budget prévu pour le projet et participe aux activités qui y sont liées. Le conseil d'établissement prend connaissance du projet, mais n'y participe pas directement. Le projet est coordonné par une enseignante libérée d'un groupe par cycle de neuf jours pour le projet PIF. Elle est assistée par une autre enseignante, qui n'est cependant pas libérée, et par un comité formé de quelques enseignants (six environ).

Quant aux autres enseignants engagés dans le projet, ceux du cours de français, ils collaborent à l'activité de recherche sur le rêve de carrière et aident les élèves à rédiger des lettres de remerciements pour les visites effectuées dans le cadre du projet. Les enseignants-tuteurs animent les rencontres consacrées au plan individuel de formation et présentent aux élèves une vidéo sur la formation professionnelle au secondaire. Comme chaque enseignant est tuteur d'un groupe, tous collaborent au projet. Finalement, la secrétaire participe à la production des documents distribués aux élèves.

L'adhésion grandissante de l'ensemble du personnel au projet favorise sa mise en œuvre. Toutefois, l'engagement de certains membres du personnel est minimal, ce qui alourdit la tâche de la coordonnatrice. Cette dernière a besoin de l'apport de tous.

Les parents sont tous informés du projet et de son déroulement par écrit et ils sont invités à une rencontre d'information au Centre de formation professionnelle de Verdun en début d'année. Lors de cette rencontre, les sujets suivants sont abordés : le système scolaire (formation professionnelle au secondaire), la motivation scolaire, l'estime de soi, le rôle des parents dans la démarche d'orientation de leur enfant et le rêve de carrière.

La proportion de parents qui s'engagent activement dans le projet demeure relativement faible (environ 10 p. cent), mais ceux qui le font apportent une contribution significative, par exemple en offrant à des élèves un stage de courte durée dans leur milieu de travail ou en venant à l'école parler de leur expérience professionnelle.

Plusieurs groupes socio-économiques du secteur sont impliqués dans le projet PIF. Par l'intermédiaire des « midis-motivation » organisés par le Forum économique de Verdun, auxquels participent le directeur de l'école, les gens d'affaires et des entreprises de la région sont sensibilisés au projet. De plus, on leur propose d'offrir des stages de courte durée ou de venir parler de leur expérience professionnelle. L'école collabore également avec plusieurs cégeps et centres de formation professionnelle ainsi qu'avec une université de l'île de Montréal pour les visites d'élèves. Le Centre de formation professionnelle de Verdun met également à la disposition des responsables des locaux pour les réunions portant sur le projet et a collaboré à la préparation du document intitulé *Plan individuel de formation*.

Pour l'instant, les groupes communautaires sont peu associés au projet. L'implication des gens de la communauté à des activités liées au projet facilite la mise en œuvre de celui-ci. Elle permet aux jeunes de mieux connaître les organismes de leur milieu. Il est toutefois plus difficile de trouver des personnes qui sont prêtes à accueillir des jeunes pour les stages. Les groupes socio-économiques du secteur désirent que l'école se rapproche davantage de la communauté. Malgré l'ouverture que permet le projet, ils trouvent que le milieu scolaire n'est pas assez « branché » sur la réalité sociale, économique et communautaire de son milieu.

Les résultats

En général, les élèves se montrent intéressés au projet, qui constitue pour eux une démarche personnelle, ce qui est un facteur facilitant. Cependant, certains ont plus de difficulté à s'y engager, parce qu'il leur est difficile d'avoir un rêve de carrière (jeunes en difficulté d'apprentissage), ou parce qu'ils considèrent que les activités s'adressent à des enfants plutôt qu'à des adolescents. Pour d'autres, il n'est pas facile d'envisager des métiers et des professions ne faisant pas partie de leur rêve de carrière, ce qui les empêche d'explorer ouvertement.

Après avoir participé aux activités, les jeunes savent davantage ce qu'ils veulent faire dans la vie. De plus, ils connaissent mieux la formation professionnelle et ses préalables. Les visites et les stages leur ont également permis d'explorer le marché du travail et de prendre conscience de ce qu'ils doivent faire pour accomplir leur rêve de carrière.

À l'issue de la démarche, les élèves sont plus motivés à l'école et comprennent mieux le sens de leurs apprentissages scolaires. Ils sont conscients des efforts qu'ils devront faire pour réaliser leur rêve. De plus, la participation au projet permet aux jeunes d'augmenter leur estime de soi, car ils sentent que les adultes les prennent au sérieux durant leur stage. Le plan individuel de formation les aide aussi à prendre conscience de leurs qualités.

Sur le plan de l'autonomie, certains élèves apprennent à faire eux-mêmes les démarches par rapport à leur rêve de carrière. En 1^{re} et 2^e secondaires, les élèves n'en sont pas encore à l'étape de la prise de décisions, mais ils savent davantage ce qu'ils veulent faire ou ne pas faire.

En première secondaire, les jeunes aiment participer aux activités, mais comprennent peu l'importance qu'elles peuvent avoir dans leur cheminement vocationnel. En deuxième secondaire, le projet a plus de sens pour eux et ils en comprennent l'objectif. Le stage favorise beaucoup la motivation et l'implication des jeunes dans le projet. Toutefois, ils sont plus hésitants à s'engager lorsqu'ils doivent remplir les sections du plan individuel de formation qui concernent la perception que leurs parents ont d'eux et préparer une entrevue avec une personne exerçant un métier qui les intéresse.

Le projet a eu des effets inattendus chez les élèves de l'école. En effet, la participation au projet a amélioré le comportement de certains élèves perturbateurs en classe. De plus, les enseignants ont été surpris de constater que ces élèves étaient plus disciplinés lors des activités du projet qu'en classe. Un autre point étonnant a été l'enthousiasme des élèves à l'égard du projet et le fait que certains jeunes ont commencé à s'affirmer davantage à la suite de leur participation. Ils semblent savoir davantage ce qu'ils veulent.

Pour ce qui est du personnel de l'école, la coordonnatrice du projet a retrouvé le goût d'être en contact avec les jeunes. La réalisation du projet l'a également aidé à créer des liens avec le milieu. Quant aux enseignants, ils ont été ouverts au projet et fait surprenant, la motivation de certains pour le travail a beaucoup augmenté depuis qu'ils y participent.

En ce qui a trait aux parents, certains d'entre eux ont suivi avec intérêt la participation de leurs enfants au projet et ont été étonnés du changement qui s'est produit chez leur enfant (ex : augmentation de la confiance en soi, de l'affirmation de soi). Ils croient en l'importance de ce projet.

Les membres de la communauté ont appris à connaître le projet. De plus, lorsque les jeunes effectuent des stages dans des entreprises ou des organismes du milieu, ils sont pris au sérieux par les personnes qui les accueillent, ce que l'école apprécie beaucoup.

4.3 PISICUI¹ : LE PROJET D'INTÉGRATION DES SCIENCES ET DE L'INFORMATIQUE EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ ET L'INDUSTRIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMIDAS-GAMELIN (BUCKINGHAM)

Le *Projet d'intégration des sciences et de l'informatique en collaboration avec l'université et l'industrie* (PISICUI) a pris forme à la suite d'une demande de parents et d'élèves de créer une voie scientifique à l'école et grâce au désir d'un enseignant en sciences de trouver une façon de motiver les jeunes tout en leur permettant de développer leur potentiel et en leur faisant connaître les différentes carrières scientifiques.

Le projet a été conçu notamment à partir du constat que l'école et l'industrie sont deux acteurs importants dans une communauté et qu'ils ont davantage à s'engager dans des projets communs. L'école doit s'ouvrir à son milieu et l'industrie constitue un lieu de connaissances et de formation où existe un potentiel éducatif important qui permet de donner un sens à l'enseignement. Pour l'industrie, cette collaboration lui permet d'offrir une image positive aux gens de la communauté et de leur faire connaître les responsabilités qu'elle assume et les mesures qu'elle adopte pour respecter les lois et l'environnement. Il est même possible que des jeunes soient attirés vers des formations qui feront d'eux une relève bien enracinée pour les personnes qui y travaillent.

1. La description du projet est tirée du document préparé par B. Lussier, M. DesRuisseaux, R. Guérin et L. Prud'homme. *PISICUI, Programme d'intégration des sciences et de l'informatique en collaboration avec l'université et l'industrie*. Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, école secondaire Hormidas-Gamelin, Buckingham, 1999, 125 p.

D'autres éléments caractéristiques de l'environnement dans lequel ce projet s'est développé se situent sur le plan de l'intérêt manifesté par le milieu industriel de la région à développer les sciences, de la préoccupation du personnel scolaire de rendre l'apprentissage plus significatif pour les jeunes et de la nécessité d'intégrer les NTIC à l'apprentissage des élèves. Il ne s'agit pas d'un projet de concentration scientifique, mais plutôt d'ouverture à la science.

Selon ses concepteurs, PISICUI est original, car le partenariat entre l'industrie et les jeunes n'est pas basé uniquement sur des ressources financières, mais également sur l'implication de tous les intervenants (jeunes, industriels, parents, professeurs, communauté). L'industrie est mise à contribution pour la préparation d'activités d'apprentissage réalistes et liés à des problématiques du monde du travail. Le projet se caractérise par un enseignement par projet ou par résolution de problème, ce qui favorise l'interdisciplinarité de toutes les matières.

Élément intéressant, le projet ne s'adresse pas seulement aux élèves forts, mais aussi à des élèves en cheminement particulier.

Ainsi, au départ, trois enseignants (six aujourd'hui) se réunissent autour d'un projet intégrateur dans leurs différentes matières et prévoient des travaux que les élèves devront effectuer dans des industries de la région. Le projet s'appuie sur :

- l'intégration des matières et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en concertation avec les compétences des gens des milieux industriel, universitaire et scolaire;
- la concertation des intervenants des différents milieux afin de planifier des projets de nature scientifique.

En ce qui a trait à la visée du projet, on trouve, entre autres, les objectifs suivants :

- permettre aux jeunes de vivre des activités enrichissantes leur permettant de transférer ses connaissances à d'autres domaines que ceux du monde scolaire;
- motiver les élèves à apprendre et à faire des transferts d'apprentissage tout en leur permettant de découvrir petit à petit le monde des sciences;
- explorer de nouvelles avenues dans la recherche d'une pédagogie toujours plus stimulante;
- faire connaître davantage les carrières scientifiques aux élèves;
- faire profiter l'école secondaire du savoir et des ressources que l'on trouve dans le milieu industriel;
- faire en sorte que les gens de l'industrie se sentent impliqués dans l'apprentissage des jeunes et que ces derniers sentent l'importance de l'industrie dans leur milieu.

Les compétences ciblées par le projet sont de :

- présenter les réalités du milieu naturel et construit;
- résoudre des situations problématiques pour l'individu, la société et l'environnement et qui font appel aux sciences et à la technologie;
- exploiter le langage propre aux sciences et à la technologie dans diverses activités de la vie quotidienne;
- souligner l'apport et l'utilisation des sciences et de la technologie.

Les principes pédagogiques mis de l'avant sont, entre autres, les suivants :

- un enseignement par projet : l'élève est placé dans des situations problématiques significatives;
- avec l'aide des gens du milieu et des outils disponibles, l'élève doit être en mesure d'envisager diverses solutions et démarches pour résoudre le problème;
- un projet consiste en une activité qui demande au jeune de s'investir et de s'organiser, afin de susciter chez lui le goût des sciences;
- l'apprentissage coopératif : dans la réalisation de projets, l'élève est appelé à effectuer des tâches qui exigent un travail d'équipe;
- l'acquisition d'un vocabulaire et de techniques scientifiques : les projets doivent permettre aux élèves, dès la 1^{re} secondaire, d'acquérir un certain vocabulaire et des techniques scientifiques, ainsi que de développer un esprit scientifique afin de comprendre les problèmes et de les résoudre.

Sur le plan du développement personnel de l'élève, le projet vise à inciter l'élève à adopter une méthode de travail qui le rendra plus efficace; à lui donner le goût du travail bien fait et de la réussite, à lui apprendre le sens de la précision, à lui montrer l'importance de l'effort; à l'amener à apprécier le travail en équipe; à susciter sa curiosité et son intérêt pour des professions scientifiques.

La première année, deux industries ont accepté de participer au projet.

La contribution des divers acteurs :

1. L'industrie

Les entreprises engagées dans le projet ont apporté du soutien aux enseignants et aux élèves en :

- offrant l'aide de personnes-ressources aux enseignants et aux élèves afin que les projets soient réalistes et concrets;
- organisant des visites en industries;
- facilitant et en favorisant des engagements potentiels de leur personnel selon les programmes scolaires visés;
- préparant des documents de présentation de leurs services;
- libérant des ingénieurs pour accompagner les élèves sur le terrain;
- présentant diverses professions scientifiques exercées dans leur entreprise;
- expliquant des procédés utilisés pour la protection de l'environnement;
- décrivant des normes urbaines et gouvernementales à respecter;
- apportant du soutien matériel (équipement de laboratoire, équipement informatique, etc.) pour la réalisation des activités;
- soutenant financièrement le transport des élèves et la location d'équipement.

2. L'université

La contribution du milieu universitaire a été de déléguer des personnes-ressources pour :

- aider les enseignants et les élèves à poursuivre la réalisation des projets;
- coordonner les actions du milieu scolaire et industriel afin de maintenir le cap sur des objectifs clairement définis au départ;
- rendre le personnel enseignant critique et capable d'analyser et d'évaluer une situation d'apprentissage valable;
- soutenir les enseignants dans l'élaboration d'outils d'évaluation;
- concevoir du matériel didactique avec les enseignants et les représentants de l'industrie;
- agir comme superviseurs de la pédagogie et de l'enseignement par projet ainsi que comme évaluateurs de l'apprentissage des jeunes.

3. Les parents

- accompagner leur enfant dans ses apprentissages, en collaboration avec les enseignants;
- s'engager dans la réalisation des projets;
- aider les enseignants, les gens de l'industrie et les jeunes à choisir des projets significatifs;
- aider leur enfant à maintenir une bonne attitude au travail et dans la vie de groupe.

4. La direction d'école et la direction des services pédagogiques (commission scolaire)

- participer aux rencontres avec les autres intervenants;
- permettre l'organisation scolaire nécessaire;
- soutenir les enseignants dans leurs demandes de perfectionnement et de temps de coordination;
- encourager tous les intervenants dans la poursuite des projets.

5. Les enseignants

Le dynamisme des enseignants a constitué la clé du succès de ce projet. Ils ont accepté :

- de travailler en équipe;
- de travailler en collaboration avec les gens de l'industrie et de l'université;
- d'expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement permettant d'impliquer davantage l'élève dans son apprentissage;
- de définir des situations d'apprentissage significatives pour l'élève;
- d'intégrer les NTIC pour la communication et la recherche.

Conditions de mise en oeuvre

Les responsables ont choisi d'échelonner la mise en oeuvre du projet sur cinq ans afin :

- de former adéquatement le personnel enseignant;
- de structurer la collaboration des intervenants et d'assurer le rayonnement dans l'école;
- d'équiper convenablement les locaux;
- d'offrir la formation continue au personnel concerné.

Ainsi, une équipe de trois enseignants assure l'enseignement de toutes les matières (sauf les spécialités) à deux groupes d'élèves d'une même année d'étude. L'organisation structurale du projet est basée sur la grille-matière du ministère de l'Éducation, mais elle est adaptée aux besoins d'une approche par projet.

Le document descriptif présente en détails des exemples d'organisation des tâches établie pour l'enseignement au secondaire sur un horaire de 9 jours avec des périodes de 75 minutes. On y présente également les difficultés vécues pendant la mise en oeuvre de cette organisation et les solutions qui ont été trouvées pour que le tout soit à la satisfaction de tous.



CONCLUSION /

En vertu de l'actuelle réforme de l'éducation, l'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les jeunes. Appuyant cette mission, la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique et le Programme de formation de l'école québécoise réaffirment, entre autres choses, l'importance de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles pour bien préparer les jeunes à faire face aux défis de plus en plus nombreux qu'ils devront relever dans la société et sur le marché du travail, à la fin de leurs études.

Le décloisonnement des pratiques professionnelles que favorise le Régime pédagogique, sur le plan de l'organisation des programmes de services complémentaires, ainsi que la mention de domaines généraux de formation et de compétences transversales à l'intérieur même du programme de formation, constituent autant d'éléments favorisant l'établissement de liens et de passerelles entre ce que les élèves font en classe et ce qu'ils réalisent en dehors de celle-ci, par exemple dans le cadre d'activités de vie scolaire. Ces liens rehaussent la signification des apprentissages disciplinaires et favorisent la motivation des jeunes et leur réussite scolaire.

Ce nouveau cadre éducatif se prête particulièrement bien la mise en place d'une approche orientante à l'école. Comme il a été souligné dans les pages précédentes, une telle approche ne représente ni une mode, ni une fin en soi; il s'agit plutôt d'un outil utile à la réussite éducative et à la qualification des jeunes. L'approche orientante propose une démarche qui s'intègre bien aux objectifs et aux moyens véhiculés par l'actuelle réforme de l'éducation. Cette approche peut s'articuler autour de quatre lignes d'action : l'intégration d'éléments liés à l'information et à l'orientation dans les programmes disciplinaires; la planification d'activités de vie scolaire enrichissant et renforçant les éléments vus en classe; l'accès à des outils d'information

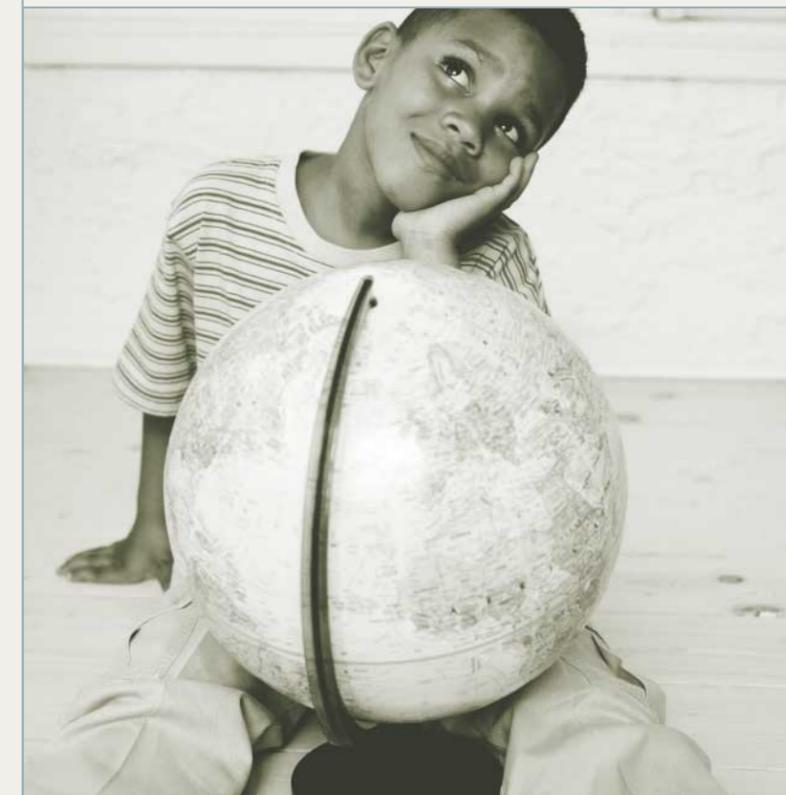
scolaire et professionnelle pertinents ainsi qu'à un encadrement adéquat; la mise sur pied d'un service de conseillances individuelle assurée par un conseiller d'orientation.

La mise en place d'une approche orientante repose d'abord sur l'engagement et la collaboration de la direction et des différents personnels de l'école et, ensuite, sur la création d'un partenariat entre l'école, les parents et les organisations de la communauté. La collaboration étroite entre le personnel enseignant et le personnel des services complémentaires constitue l'un des éléments essentiels pour assurer la réussite d'une telle approche. Cette collaboration est recherchée, notamment dans le cadre du programme de formation. En effet, le développement de compétences transversales telles que « structurer son identité », en utilisant le domaine général de formation *orientation et entrepreneuriat*, peut s'effectuer par un travail de collaboration et de partage d'expertise entre les enseignants et les professionnels de l'information et de l'orientation. De plus, la collaboration de ces mêmes personnes est nécessaire pour la mise en oeuvre d'une diversité d'activités de vie scolaire permettant à l'élève de mettre en pratique et d'intégrer réellement bon nombre de compétences visées dans les programmes disciplinaires. Pour que ces échanges aient lieu, il importe que la commission scolaire et le conseil d'établissement donnent leur appui à la mise en place d'une telle approche.

À la collaboration interne au sein de l'équipe-école doit s'ajouter le partenariat, d'abord avec les parents, premiers éducateurs de leur enfant, et, ensuite, avec les organisations de la communauté. Le concept de communauté éducative véhiculé

par l'actuelle réforme de l'éducation prend tout son sens lorsque des organisations et des entreprises s'engagent auprès de l'école, entre autres, pour accompagner les jeunes dans le développement de leur identité et leur permettre d'explorer des réalités du monde du travail et de profiter de possibilités d'insertion offertes par la société des adultes.

Toutes et tous peuvent ainsi contribuer, avec l'école, à guider les jeunes vers la réussite et la qualification.



BIBLIOGRAPHIE /

ORDRE PROFESSIONNEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC.

L'école orientante. Extrait de Miser sur l'orientation : donner un sens au projet éducatif, mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, août 1995, 31 p.
(Internet : www.orientation.qc.ca/public/ecole.html)

DUPONT, P. et BÉDARD, J. « Évaluation des besoins d'éducation à la carrière au primaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XVII, n° 1, Montréal, 1991, p. 77-95.

ÉCOLE POLYVALENTE DE DISRAELI. *Programme d'éducation au travail pour une école orientante : guide de l'enseignant*. Géographie, première secondaire, document provisoire, Disraeli, 30 juin 1999, 131 p.

ÉCOLE POLYVALENTE DE DISRAELI. *L'éducation au travail pour une école orientante : guide de l'enseignant*. Pour la discipline scolaire de : Histoire, deuxième secondaire, Disraeli, septembre 2000, 119 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école orientante à l'oeuvre : un premier bilan de l'expérience montréalaise*, document de travail, Direction de la recherche, Québec, décembre 2000, 123 p.

BLANCHARD, P. et autres. *Rapport d'évaluation du programme éducation au travail à la polyvalente de Disraeli*, Sherbrooke, CRIEVAT, novembre 2000, 80 p.

LUSSIER, B., M. DESRUISSEAU, R. GUÉRIN et L. PRUD'HOMME. PISICUI, Programme d'intégration des sciences et de l'informatique en collaboration avec l'université et l'industrie. Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, école secondaire Hormidas-Gamelin, Buckingham, 1999, 125 p.

NORTH CAROLINA (N.C.) DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION, N.C. Job Ready and N.C. Occupational Information Coordinating Committee. *Elementary Career Awareness Guide, A resource for Elementary School Counselors and Teachers*, 1999, 88 p.
(Internet : www.icdl.uncg.edu/ft/060200.01.htm).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, décret 651-2000, *Gazette officielle du Québec* du 14 juin 2000, Québec, 22 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Programme de formation de l'école québécoise, version approuvée, Québec, Direction de la formation générale des jeunes, août 2001, 350 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. L'école orientante, un concept en évolution, MEQ, 2000, 44 p.

Dossier « Construire son projet de vie », *Vie pédagogique*, Sainte-Foy, no 117, novembre-décembre 2000, p. 20-48.

WHISTON, S. C., T. L. SEXTON et D. L. LASOFF, « Career-Intervention Outcome : A Replication and Extension of Oliver and Spokane (1988) », *Journal of counseling Psychology*, Washington, vol. 45, no 2, p. 150-165, 1998.

OLIVER, L. W. et A. R. SPOKANE, « Career-Intervention Outcome : What Contributes to Client Gain ? », *Journal of Counseling Psychology*, Washington, vol. 35, no 4, p. 447-462, 1988.

ISAACSON, Lee E. et BROWN, DUANE, *Career Information, Career Counseling and Career Development*, Toronto, Allyn and Beacon, 1997, 309 p.

DUPONT, P. et autres. « Transition école-travail " career-education " au Québec. », *Les Sciences de l'éducation] pour l'ère nouvelle*, CAEN, vol. 5, no 6, 1990, 186 p.

SIERRA, Juan F., « L'orientation professionnelle intégrée dans les programmes scolaires : de la socialisation à l'éducation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, Paris, vol. 28, no 2, 1999, p. 327-342.

HUTEAU, Michel. « Les méthodes d'éducation à l'orientation et leur évaluation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, Paris, vol. 28, no 2, 1999, p. 225-251.

Sites Internet pertinents

École Montréalaise :
www.ecolemontrealaise.qc.ca

Groupe de ressources informatiques des commissions scolaires (GRICS), Banque REPÈRES :
www.grics.qc.ca/reperes

Inforoute de la formation professionnelle et technique :
www.inforoutefpt.org

Site JOBBOOM (français et anglais) :
www.jobboom.ca

Idcllic
www.idcllic.qc.ca

L'alliance-éducation
(Learning Partnership en anglais) :
www.tlp.on.ca

Centre national en vie-carrière :
<http://lifework.ca/accueil.htm>

Série jouer... Pour de vrai
www.realgame.ca/jouer_pour_vrai/index.html

Centre de ressources Cibletudes
<http://cibletudes.ca>

Consortium canadien des carrières
www.careerccc.org/index_f.shtml

Développement des ressources humaines
Canada, information sur les carrières
www.drhc.gc.ca/hrhb/hrp-prh/pi-ip/career-carriere/francais

ANNEXE 1 /

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SUR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Pierre Bégin
Vice-président aux affaires professionnelles
Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

M^{me} Rita Nadeau-Bouffard
Personne-ressource et rédactrice du rapport

M. Scott Conrod, conseiller d'orientation
Représentant des directeurs généraux et des
directrices générales du secteur anglophone
Directeur général, Commission scolaire Laureval
(1998)

M^{me} Margaret Rioux-Dolan
Directrice
Direction de la formation générale des jeunes et
Direction de l'adaptation scolaire et des services
complémentaires
Ministère de l'Éducation
Présidente du Comité consultatif

M^{me} Maude Fortin
Adjointe de direction
Direction de la formation générale des jeunes
Ministère de l'Éducation
Secrétaire du Comité consultatif

M. Claude Giroux
Directeur adjoint
Direction de la formation générale des jeunes
Ministère de l'Éducation

M^{me} Barbara L. Goode
Services à la communauté anglophone
Ministère de l'Éducation

M^{me} Louise Landry, conseillère d'orientation
Présidente
Ordre professionnel des conseillers et conseillères
d'orientation du Québec

M. Gaston Leclerc
Président
Association québécoise d'information scolaire
et professionnelle

M. Marcel Leroux
Vice-président
Fédération des syndicats de l'enseignement

M. Denis Marceau
Vice-recteur
Conférence des recteurs et principaux
des universités du Québec

M^{me} Lise Matte
Coordonnatrice
Coordination à la condition féminine
Ministère de l'Éducation

M^{me} Marie-Claude Ménard
Vice-présidente
Conseil permanent de la jeunesse

M^{me} Diane Miron
Vice-présidente
Fédération des comités de parents de
la province de Québec

M. Yvon Rodrigue
Coordonnateur
Direction de l'adaptation scolaire et
des services complémentaires
Ministère de l'Éducation
Coordination des travaux du Comité consultatif

M. Luc Sénéchal
Président
Fédération des professionnelles et professionnels
de l'éducation du Québec

ANNEXE 2 /

PROJET D'ÉDUCATION AU TRAVAIL POUR UNE ÉCOLE ORIENTANTE

POLYVALENTE DE DISRAELI

EXEMPLES D'ACTIVITÉS TIRÉES DES GUIDES DE L'ENSEIGNANT
(GÉOGRAPHIE DE 1^{RE} SECONDAIRE ET HISTOIRE DE 2^E SECONDAIRE)

INFLUENCE DU CLIMAT SUR LE RELIEF TERRESTRE

Les éléments naturels tels que la pluie, le vent, le gel et le dégel altèrent les formes des terrains et causent l'érosion du sol. Les changements qui se produisent sur les routes le printemps sont le résultat, en grande partie, de la météorisation et de l'érosion. Une personne travaillant au ministère des Transports ou à la voirie municipale est invitée à faire le lien entre le climat et son influence sur le relief terrestre.

Objectifs pédagogiques

- L'élève devrait être capable de décrire le processus d'évolution du relief.
- L'élève devrait pouvoir comprendre les liens entre les conditions climatiques et leurs conséquences sur le relief.

Objectifs de développement de carrière

- Présenter à l'élève les professions liées à l'entretien et à la construction des routes.

Les compétences transversales

Ordre intellectuel

- Compétence 1* : Exploiter l'information
Capacités : • Recourir à sa mémoire et à la mémoire collective;
• Construire des questions pertinentes;
• Sélectionner l'information;
• Valider l'information.

- Compétence 3* : Faire preuve de jugement critique
Capacités : • Évaluer la pertinence de ses représentations et croyances.

Ordre personnel et social

- Compétence 1* : Affirmer son identité personnelle et sociale
Capacité : • Partager ses idées et opinions.

- Compétence 2* : Interagir positivement dans le respect de la diversité et de la différence
Capacités : • Entretenir des relations exemptes de mépris;
• Assurer ses responsabilités dans différents groupes d'appartenance;
• S'adapter continuellement aux diverses situations.

Ordre de la communication

Compétence 1 : Communiquer de façon claire, précise et appropriée

- Capacités :**
- Adapter son écoute ou sa lecture à la situation;
 - Adapter son message à l'interlocuteur;
 - Décoder l'environnement à partir des différents signes : visuels, écrits, verbaux, non verbaux et iconographiques;
 - Structurer son message;
 - Appliquer un code de communication (langues, arts, sciences);
 - S'approprier le vocabulaire précis approprié aux différents domaines.

Compétence 2 : Rendre compte de sa compréhension des différents éléments de la communication

- Capacités :**
- Cerner l'intention derrière le message;
 - Différencier un fait d'une opinion;
 - Décoder les messages non verbaux.

Durée : 60 minutes

Ressources humaines et matérielles

- Humaines :**
- Enseignant
 - Conseiller en information scolaire et professionnelle
 - Invité

- Matérielles :**
- Vidéo
 - Outils d'arpentage
 - Tableaux d'information concernant l'entretien des routes, le fonctionnement du ministère des Transports
 - Carte routière
 - Liste des professions

Préparation avant l'activité

- Enseignement du module IV, section 2 : évolution du relief terrestre.
- Rencontre de l'enseignant et de la conseillère en information scolaire et professionnelle afin de préparer le plan et la date de la rencontre avec l'invité.
- La conseillère en information scolaire et professionnelle communique avec le bureau du ministère des Transports.
- La conseillère en information scolaire et professionnelle dresse la liste des professions ayant un lien avec l'évolution du relief.

Déroulement de l'activité

- Présentation de l'invité par l'enseignant.
- Exposé présenté par l'invité à l'aide d'une vidéo et de tableaux, suivi d'une période de questions.
- Présentation des professions par le spécialiste en information et en orientation scolaires et professionnelles.
- Remerciements de l'enseignant.

Évaluation de l'activité

- Au cours suivant, retour sur l'activité et discussion de groupe.
- Commentaires et suggestions des élèves.
- Commentaires de l'invité, de l'enseignant et du spécialiste en information et en orientation scolaires et professionnelles.
- Modifications à apporter, s'il y a lieu, par l'enseignant et le spécialiste.

LE MONDE DE LA VOIRIE

Sais-tu ce qu'est la voirie ?

Le mot *voirie* désigne à l'ensemble des voies de communication. Dans notre cas, on pense aux routes. Des personnes travaillent à la construction et à l'entretien de ces routes. Elles sont engagées par le ministère des Transports (province de Québec) et par les municipalités, puisque ce sont à eux que revient la responsabilité de l'entretien et de la construction des routes.

Il existe des professions liées aux travaux de voirie, en voici quelques-unes :

Ingénieur civil (université)

Il conçoit et dirige la construction des routes, des ponts et des autoroutes. Il s'assure que l'environnement est respecté et que la route construite sera sécuritaire.

Ingénieur en mécanique des sols (université)

Il analyse le sol afin d'en connaître la composante pour que l'ingénieur civil puisse prévoir une construction adaptée au terrain. On ne fait pas la même structure de route sur une terre argileuse que sur du roc.

Technicien en génie civil (collégial)

Il travaille avec l'ingénieur civil à la conception des plans et surveille les travaux de construction.

Dessinateur en génie civil (secondaire)

Il dessine les plans de construction des routes conçus par le technicien et l'ingénieur.

Entrepreneur en pavage (secondaire)

Opérateur de machineries lourdes de construction (secondaire)
Mécanicien de machineries lourdes de construction (secondaire)
Préposé à l'entretien de machineries lourdes (secondaire)
Manœuvre de construction (secondaire)
Manœuvre à l'entretien des travaux publics (secondaire)
Grutier (secondaire)

GUTENBERG ET L'IMPRIMERIE D'AUJOURD'HUI

Depuis l'Antiquité, des personnes transmettent des informations à l'aide des écrits. Rappelons-nous qu'au Moyen âge des moines copistes transcrivaient des livres au complet. Parmi les progrès techniques importants de la Renaissance, notons l'invention de Gutenberg : l'imprimerie. Au cours de cette activité, nous voulons présenter aux élèves les professions liées à ce domaine.

Objectifs pédagogiques

- Présenter les progrès techniques déterminants de la Renaissance.
- Montrer l'évolution vécue dans ce domaine.

Objectifs de développement de carrière

- Présenter les professions du domaine de l'imprimerie.
- Présenter le domaine du multimédia et les professions s'y rattachant.

Durée : de 10 à 15 minutes

Ressources humaines et matérielles

Humaines :

- Enseignant
- Conseiller en orientation ou conseiller en information scolaire et professionnelle

Matérielles :

- Johannes Gutenberg, orfèvre à Mayence, présente l'histoire de l'imprimerie.
- Photographies d'anciennes machines à imprimer.

Préparation avant l'activité

- Rencontre entre la conseillère en orientation et l'enseignant.
- Préparation des photocopies des feuilles à remettre aux élèves par la conseillère en orientation ou la conseillère en information scolaire et professionnelle.
- Préparation des photographies par l'enseignant.

Déroulement de l'activité

- L'enseignant présente l'invention de l'imprimerie.
- Afin de conclure la partie traitant de l'invention de l'imprimerie, l'enseignant présente les professions qui sont aujourd'hui liées au domaine de l'impression.

JOHANNES GUTENBERG, ORFÈVRE À MAYENCE

Au Moyen âge, dans les monastères et les ateliers des « librairies », les copistes réalisaient de véritables chefs-d'œuvre. Sur des parchemins d'une grande finesse, ils transcrivaient des textes enrichis de miniatures peintes et d'enluminures aux vives couleurs. Recouverts d'une épaisse reliure de cuir, ces manuscrits trouvaient ensuite place dans les bibliothèques des abbayes ou dans celles d'amateurs fortunés, seuls capables de payer le prix de ces somptueux ouvrages.

Rares et chers, fabriqués à l'unité, et réservés à quelques privilégiés, les livres ne pouvaient suffire à la demande de ceux qui avaient appris à lire et que dévorait la soif d'apprendre, de comprendre et de découvrir. Les étudiants des universités devaient se contenter de manuscrits de mauvaise qualité, copiés à la hâte, parsemés de fautes de transcription. Les savants, les professeurs, les érudits étaient souvent contraints de se déplacer de ville en ville, de monastère en monastère.

DOMAINE DE L'IMPRIMERIE

Metteur en page assisté par ordinateur (secondaire)

Il effectue la mise en page de textes et de graphiques avec des logiciels de micro-édition et de composition typographique. Il peut faire la conception d'annonces publicitaires ainsi que la mise en page de revues, de journaux et de volumes.

Technicien en imprimerie – Photocopiste – Imprimeur (secondaire, collégial)

Il travaille dans une imprimerie, reçoit les commandes des clients et utilise différents appareils de reproduction graphique (photocopieur, duplicateur). Dans certains cas, il peut également utiliser des presses de type offset ou sérigraphique. Il possède de solides connaissances en mécanique et en électronique.

Correcteur d'épreuve (université)

Avant l'impression d'un document, il s'assure que celui-ci ne contient aucune faute de français.

Graphiste – Infographiste (collégial, université)

Il conçoit et réalise, avec l'aide de logiciels, le matériel graphique et visuel de documents imprimés (journaux, revues, affiches, etc.), de productions audio-visuelles ou multimédias (CD-ROM). Pour ce travail, il faut faire preuve de créativité, avoir un sens artistique et être original.

Relieur (collégial)

Il assemble et relie les pages et la couverture des livres.





**L'APPROCHE
ORIENTANTE**

19-7030

Je réussis. Tu réussis. Nous réussissons.

Éducation
Québec 